



PROCES-VERBAL NO 3 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 23 septembre 2026 à 19h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général pour la période 2026-2027.

Vice-présidence : Mme Carole Plancherel

Scrutatrices et scrutateurs :

M. Haas Norbert
M. Mettraux Régis
M. Sturny Bernard
Mme Zurkinden Monika

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 avril 2026
5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mai 2026
6. Communication de la Présidence et du bureau du Conseil général
7. Point achat des parcelles n° 35 et n° 58 du registre foncier (RF) de Courtepin, situées respectivement dans le secteur de Courtaman et au lieu-dit « Quartier Neuf » à Courtepin, et vente de la parcelle n° 751 du RF de Courtepin, située au lieu-dit « Au Marais » à Courtepin.
 - 7.1. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'100'000.– pour l'achat des parcelles n° 35 et n° 58 du registre foncier (RF) de Courtepin, situées respectivement dans le secteur de Courtaman et au lieu-dit « Quartier Neuf » à Courtepin (prix du terrain : CHF 984'450 ; frais de notaire et autres : CHF 115'550)
 - 7.2. Demande de délégation pour la vente de la parcelle n° 751 du RF de Courtepin, située au lieu-dit « Au Marais » à Courtepin, pour un montant de CHF 234'450.–.
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 15'900'000.00 pour la construction du bâtiment AES, de la crèche, de la ludothèque et des salles de sociétés à la zone Michel.
9. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- pour les honoraires d'ingénieurs concernant le projet de raccordement de la STEP de Villarepos à la STEP de Pensier AESC
10. Demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.- pour le transport scolaire
11. Demande de crédit additionnel de CHF 170'000.00 pour Zone 30km/h, divers secteurs
 - 11.1. CHF 135'000.00 pour la zone 30 km/h secteur des Genevrés et de la place de l'Église
 - 11.2. CHF 35'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus de Wallenried
12. Postulat n°1 déposé par M. François Wenker (PnC) « Transports scolaires : quels avantages de la sous-traitance
13. Élection des membres du groupe de travail « Règlement déchets »
14. Communications du Conseil communal
15. Réponses aux questions de la séance précédente
16. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h00.

« Madame la Syndique,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Chers collègues du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Je vous souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui et vous rappelle que les débats sont enregistrés. Avant de vous exprimer, veuillez utiliser les micros mis à votre disposition et indiquer votre nom et celui de votre groupe. Cela facilitera la rédaction du procès-verbal.

Chacun et chacune peut s'exprimer en français ou en allemand et je vous rappelle également qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée dans l'autre langue.

Je vous remercie d'adopter une attitude et un langage approprié et respectueux. De plus, pour laisser la possibilité à tout le monde d'exprimer son opinion, le temps de parole laissé à chacun et chacune sera limité à 3 minutes.

La convocation à cette séance a été publiée, avec l'ordre du jour, dans la Feuille Officielle N° 37 du 11 septembre 2026, pages 1714 et 1715. Chaque Conseillère générale et Conseiller général l'a également reçue par courriel. Tous les documents relatifs à l'ordre du jour ont été mis sur le cloud avant le délai de 10 jours prévu par la loi. »

2. Appel nominal

Le Conseil Communal est présent au complet à la séance à savoir, Mme Geneviève Nenning, Syndique, M. Eric Vonlanthen, M. Mario Wüthrich, M. Stephan Renz, Mme Valérie Riedo, Mme Marianne Scherrer Brantschen et Mme Gilda Bello

Les chefs de service suivants sont présents : M. Shahin Dabaghian, chef du service constructions et infrastructures et Mme Anne RoCHAT, secrétaire communale.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mesdames Pauline Goumaz et Regula Hayoz Helfer ainsi que de Monsieur Mathias Aeby.

L'appel nominal fait remarquer les retards annoncés de Messieurs Pascal Joye et Julien Pasquier.

Absence non excusée : aucune

44 Conseillères et Conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 23 voix en cas de vote.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (44 voix) l'ordre du jour tel que présenté.
--

4. Approbation du procès-verbal N° 1 de la séance du 29 avril 2026

Le procès-verbal de la séance N° 1 du 29 avril 2026 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Monsieur Peter Grünig a demandé les modifications suivantes dans le PV en version allemande.

- Seite 1 und 2
Appell
- Seite 2 / Punkt 1
Guten Abend, meine Damen und Herren.
- Seite 3 / Punkt 4
Es wird keine Frage, Bemerkung oder Einwand zur Art der Einberufung gestellt.
- Seite 5 / Punkt 7a
Es wird keine Frage, Bemerkung oder Einwand zur Art der Einberufung gestellt.
- Seite 6 / unten
Frau Valentine Schmutz Julmy, Präsidentin des Generalrates, informiert darüber, dass der nächste Traktandenpunkt die Wahl der Mitglieder der verschiedenen ständigen Kommissionen betrifft.
- Seite 16 / unten
Herr Liridon Sefji erhält 4 Stimmen.

Le bureau demande l'ajout en dernière page après «la séance est levée à 22h20» de la remarque suivante :

Une irrégularité a été relevée de manière anonyme à la lecture du PV provisoire. Elle touche les élections à la commission de naturalisation; en effet, l'art. 9e al. 2 RELCo n'a pas été appliqué de manière correcte. L'ensemble des membres du Conseil général a été informé par l'intermédiaire de leurs chef.fes de groupe. Cette irrégularité a été portée à notre connaissance à l'issue du délai légal pour le dépôt d'un recours. Les résultats de l'élection resteront donc tels que votés et protocolés.

Aucune question ni remarque supplémentaire n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (44 voix) le procès-verbal avec les modifications proposées de la séance N°1 du 29 avril 2026

5. Approbation du procès-verbal N° 2 de la séance du 27 mai 2026

Le procès-verbal de la séance N° 2 du 27 mai 2026 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Le bureau demande de modifier en page 11, le texte concernant le vote de la manière suivante :

Le Conseil général approuve, à la majorité (45 voix), les comptes 2025, à l'exception de la demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223 relatif au compte 2195.3130.00 Prestations de service pour le bus scolaire d'un montant de CHF 400'222.90

Aucune question ni remarque supplémentaire n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (44 voix) le procès-verbal avec les modifications proposées de la séance N°2 du 27 mai 2026

6. Communications de la Présidence et du bureau du Conseil général

Mme Valentine Schmutz Julmy informe que le Conseil général.

« A la suite du déménagement de Sonja Walter du groupe Pour notre Commune, la commune a contacté la personne vienne-ensuite de la liste pour reprendre cette place laissée vide. M. Telmo Berner Bastos a toutefois renoncé à son droit d'être élu. La liste Pour notre Commune n'ayant plus de candidat, de nouvelles élections devront être organisées. Ces dernières se dérouleront en début d'année 2027 en raison des prochaines élections cantonales. La Préfecture a donné son accord pour que notre Conseil général fonctionne à 49 membres jusque-là. La date des élections sera communiquée en temps utiles par la Préfecture.

J'ai eu l'occasion de participer à la formation proposée par l'ACF - Module I « Conseil général ». Nous nous sommes d'ailleurs rencontrés, quelques conseillers et conseillères généraux, entre les 2 sessions. Cette formation globale était très intéressante et je souhaite notamment vous partager un point important. Il s'agit de la manière de compter les voix lors d'un vote.

En effet, lors d'un vote, les abstentions et les bulletins nuls ne doivent pas être comptabilisés dans la fixation de la majorité. En cas d'abstention, une nouvelle majorité devra donc être annoncée avant le résultat des votes. Le bureau mettra donc en application cette règle dès à présent.

Vous avez certainement vu que le cloud a été nettoyé et de nouveaux classements sont effectifs. Une présentation sera prévue lors d'une prochaine séance du Conseil général. Merci Chantal pour ce gros chantier effectué.

7. Point achat des parcelles n° 35 et n° 58 du registre foncier (RF) de Courtepin, situées respectivement dans le secteur de Courtaman et au lieu-dit « Quartier Neuf » à Courtepin, et vente de la parcelle n° 751 du RF de Courtepin, située au lieu-dit « Au Marais » à Courtepin.

7.1 Demande de crédit d'engagement de CHF 1'100'000.– pour l'achat des parcelles n° 35 et n° 58 du registre foncier (RF) de Courtepin, situées respectivement dans le secteur de Courtaman et au lieu-dit « Quartier Neuf » à Courtepin (prix du terrain : CHF 984'450 ; frais de notaire et autres : CHF 115'550)

7.2 Demande de délégation pour la vente de la parcelle n° 751 du RF de Courtepin, située au lieu-dit « Au Marais » à Courtepin, pour un montant de CHF 234'450.–

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, informe l'assemblée qu'au moment du vote, deux décisions distinctes seront soumises au Conseil général :

- l'acquisition des parcelles n° 35 et n° 58 ;
- la vente de la parcelle n° 751.

Elle passe la parole à M. Mario Wüthrich pour la présentation de l'objet.

M. Mario Wüthrich présente l'objet soumis au Conseil général. Il rappelle que celui-ci fait suite à un postulat déposé il y a deux ans, demandant d'examiner la possibilité d'aménager sur les parcelles n° 35 et 58 un espace convivial destiné à la population, comprenant notamment une place de rencontre et une place de jeux.

Il indique que le projet comporte à la fois un aspect relativement simple et un aspect plus complexe.

Dans sa partie la plus simple, la Commune souhaite **acquérir les parcelles n° 35 et 58**, classées en zone d'intérêt public. Le propriétaire actuel s'est déclaré disposé à les vendre à la Commune. En contrepartie, il a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la parcelle communale n° 751, située en zone agricole, le long de la Crausaz en direction de Cournillens. Cette parcelle est contiguë à des terrains lui appartenant déjà, ce qui rend cette acquisition cohérente à ses yeux.

L'échange envisagé permettrait à la Commune d'acquérir les parcelles n° 35 et 58, ainsi que l'ancienne ferme qui s'y trouve.

Bien que la transaction puisse sembler simple au premier abord, elle est soumise aux dispositions du **droit foncier rural**. La parcelle n° 751 est actuellement exploitée par un agriculteur de la commune qui pourrait faire valoir un droit de préemption. Afin d'évaluer la faisabilité juridique de l'opération, la Commune a sollicité un avis de droit. L'avocat consulté estime que la transaction est réalisable, tout en précisant qu'il ne peut apporter de garantie absolue quant à son issue.

Il est ainsi indispensable que la vente de la parcelle n° 751 et l'acquisition des parcelles n° 35 et 58 soient traitées dans un seul et même acte notarié. Si l'une des deux opérations ne devait pas aboutir, l'ensemble du projet deviendrait caduc.

M. Mario Wüthrich indique avoir repris et actualisé ce dossier, qui avait déjà été largement préparé par son prédécesseur. Le Conseil communal sollicite aujourd'hui un crédit destiné à l'acquisition des parcelles n° 35 et 58 au prix moyen de CHF 80.00 par mètre carré, soit un montant total de CHF 984'450.00. Afin de couvrir les frais accessoires liés à la transaction, le Conseil communal propose un crédit de CHF 1'100'000.00.

S'agissant de la **vente de la parcelle n° 751**, le prix convenu s'élève à CHF 234'450.00, correspondant à un prix d'environ CHF 5.00 par mètre carré. Après compensation entre les deux opérations, la charge nette pour la Commune représenterait environ CHF 750'000.00.

Il précise que, bien que les deux transactions soient juridiquement liées, elles doivent être comptabilisées séparément sur le plan financier.

M. Mario Wüthrich relève également les éléments susceptibles de mettre en péril la réalisation du projet. La Commune ne peut en effet pas ignorer les droits de préemption prévus par le droit foncier rural. Selon l'avis de l'avocat mandaté, fondé notamment sur la jurisprudence fédérale, il est envisageable que l'intérêt public poursuivi par la Commune prime en l'espèce sur les intérêts privés.

Toutefois, la faisabilité définitive de l'opération ne pourra être confirmée qu'après examen du dossier par les autorités foncières cantonales. Celles-ci consulteront notamment l'exploitant actuel de la parcelle n° 751 afin de déterminer s'il entend exercer son droit de préemption.

M. Mario Wüthrich relève qu'il aurait sans doute été opportun de clarifier cette question en amont avec le locataire concerné. Si celui-ci décidait finalement d'exercer son droit de préemption, la transaction présentée ne pourrait pas être réalisée. En effet, la Commune n'envisage la vente de la parcelle n° 751 que dans le cadre de l'acquisition simultanée des parcelles n° 35 et 58, considérées comme stratégiques pour son développement futur.

Préavis de la commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Monney**, président de la Commission financière. Celui-ci indique que la Commission financière s'est réunie le 1er septembre afin d'examiner la demande de délégation de compétence ainsi que la demande de crédit d'engagement. À l'issue de ses travaux, la Commission financière **prévoit favorablement, à l'unanimité**, les deux objets soumis au Conseil général.

Questions, remarques

M. Cédric Monney, « Pluriel-Plural », remercie M. Mario Wüthrich d'avoir évoqué la problématique liée au droit foncier rural. Il relève que cette information n'était pas connue lors de la présentation de l'objet à la Commission financière. Il indique s'être renseigné sur cette question et souhaite faire part au Conseil général des informations obtenues à la suite d'un entretien avec un notaire.

Il explique que, selon les dispositions du droit foncier rural, lorsqu'un terrain est affermé à un agriculteur depuis plus de six ans, celui-ci bénéficie d'un droit de préemption en cas de vente du terrain, même s'il n'en est pas propriétaire. Dès la signature d'un acte de vente entre la Commune et le propriétaire des parcelles n° 35 et 58 souhaitant acquérir la parcelle n° 751, les autorités compétentes devront consulter le fermier exploitant afin de déterminer s'il entend faire valoir ce droit.

Il relève qu'une fois la procédure engagée, il n'est pas certain que l'intérêt public puisse prévaloir sur les droits conférés par le droit foncier rural, qu'il considère comme particulièrement protecteur envers les exploitants agricoles. Il estime dès lors que cette situation pourrait engendrer des frais juridiques pour la Commune, notamment en lien avec des analyses complémentaires ou d'éventuelles procédures de recours.

Il s'interroge sur l'opportunité de soumettre l'objet au vote avant de connaître la position du fermier concerné quant à l'exercice de son droit de préemption. Selon lui, la Commune devrait poursuivre les réflexions, les discussions et, le cas échéant, les négociations nécessaires avant de solliciter une décision du Conseil général.

Il relève notamment qu'il n'est pas établi si le fermier accepterait de renoncer à son droit de préemption en échange d'une solution alternative, telle que la mise à disposition d'un autre terrain agricole en affermage.

Il regrette que le Conseil général soit appelé à se prononcer alors que toutes les démarches permettant de sécuriser l'opération n'ont, selon lui, pas encore été menées à leur terme. Il estime que le projet présenté comporte un risque, dans la mesure où la Commune pourrait ne pas parvenir à acquérir les parcelles n° 35 et 58 nécessaires au projet envisagé, tout en s'exposant à la perte de la maîtrise de la parcelle n° 751 appartenant actuellement au patrimoine communal.

Il propose de reporter le vote.

M. Mario Wüthrich confirme que la question du droit de préemption constitue un élément susceptible de compromettre la réalisation du projet et qu'elle comporte effectivement un risque pour la Commune concernant la parcelle n° 751.

À titre personnel, il estime que le Conseil général peut se prononcer sur l'objet ce soir. Il considère toutefois que la première démarche à entreprendre par la suite sera de contacter le locataire de la parcelle afin de connaître sa position quant à un éventuel exercice de son droit de préemption, avant même l'élaboration des actes notariés.

Il indique que le Conseil communal est ouvert à un éventuel report de l'objet si telle est la volonté du Conseil général. L'objectif du Conseil communal est avant tout de faire avancer le traitement du postulat déposé il y a deux ans.

Il rappelle que la réalisation des intentions exprimées dans ce postulat nécessite que la Commune devienne propriétaire des parcelles n° 35 et 58. Or, selon les conditions actuellement négociées avec le propriétaire, cette acquisition est liée à la vente de la parcelle communale n° 751. Dès lors, si la Commune souhaite concrétiser le projet envisagé sur les parcelles n° 35 et 58, elle doit être en mesure de mener simultanément les deux opérations.

M. Jean-Daniel Horner, « Pour notre Commune », indique avoir plusieurs remarques à formuler à l'attention du Conseil général et du Conseil communal.

Il remercie tout d'abord le Conseil communal, et plus particulièrement **M. Mario Wüthrich**, pour le travail accompli afin de faire avancer l'acquisition des parcelles n° 35 et 58 situées au centre de Courtepin.

Il souhaite attirer l'attention du Conseil général sur les mesures de compensation prévues dans le cadre de cette opération. Il relève que, selon le message n° 59 du Conseil communal, l'acquisition de la parcelle n° 35, actuellement exploitée à des fins agricoles, nécessite une compensation. Il précise que la surface agricole effectivement exploitée représente, selon les données actuelles, 11'250 m², soit 9'390 m² sur la parcelle n° 35 et 1'860 m² sur une partie de la parcelle n° 58.

Afin de compenser cette perte de surface agricole, la Commune prévoit de vendre la parcelle n° 751, d'une superficie de 46'890 m², soit plus de quatre fois la surface concernée par l'acquisition des parcelles n° 35 et 58.

Il comprend que la valeur d'un terrain situé au centre du village n'est pas comparable à celle d'un terrain agricole et qu'une compensation financière est également nécessaire. Il regrette toutefois qu'aucune solution plus équilibrée n'ait pu être trouvée dans le cadre des discussions et négociations menées avec le propriétaire concerné, domicilié hors de la commune de Courtepin et hors du canton de Fribourg. À son sens, un échange portant sur des surfaces équivalentes aurait notamment permis à la Commune de conserver plus de 35'000 m² de terres agricoles et de les maintenir à disposition des exploitations agricoles locales.

Il précise qu'il ne remet nullement en cause l'acquisition des parcelles n° 35 et 58. En sa qualité de préposé local à l'agriculture, son objectif est avant tout de défendre les terres agricoles appartenant à la Commune et de préserver ce patrimoine au profit des exploitations agricoles de Courtepin.

Il demande également si le droit de préemption de l'agriculteur exploitant actuellement la parcelle n° 751 a été pris en considération dans l'analyse du dossier.

Au vu des éléments soulevés, il propose lui aussi de reporter le vote relatif à ces deux objets.

M. Pasquier Julien arrive en séance à 19h28, **M. Werro Michel** quitte la séance à 19h30. Le nombre de conseillères et conseillers généraux présents reste à 45, la majorité reste à 23.

M. Daniel Werro, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », membre de la Commission financière, indique partager pleinement les remarques formulées par **M. Cédric Monney**. Il relève que la Commission financière n'avait pas connaissance de la question du droit de préemption lors de l'examen du dossier.

Actif dans le domaine agricole, il estime qu'il est risqué d'engager une telle procédure sans avoir préalablement consulté l'exploitant concerné quant à ses intentions. Selon lui, entreprendre cette démarche sans clarification préalable revient à s'engager dans une opération dont l'issue demeure très incertaine.

Il partage également l'avis des deux intervenants précédents selon lequel, si l'agriculteur locataire décidait de faire valoir son droit de préemption, les procédures administratives et juridiques qui en découleraient pourraient s'avérer longues et complexes.

Au vu de ces éléments, il se prononce lui aussi en faveur d'un report du vote afin de permettre à la Commune de clarifier cette situation au préalable.

M. Leon Rufino, « Libre », demande quelles seraient les conséquences si la Commune ne procédait pas à l'acquisition des parcelles n° 35 et 58. Il souhaite notamment savoir si le propriétaire conserverait la possibilité de vendre ces terrains à un tiers.

Relevant qu'un bâtiment est érigé sur les parcelles concernées, il demande également si celui-ci est inclus dans la vente. Il s'interroge en outre sur son éventuelle protection au niveau du patrimoine bâti ainsi que sur les coûts que son entretien ou son maintien pourraient engendrer pour la Commune.

M. Mario Wüthrich répond que, hormis une surface d'environ 1'000 m² autour de la ferme, les parcelles concernées sont classées en zone d'intérêt général. Il précise que ce statut exclut notamment la réalisation de bâtiments locatifs ou d'autres constructions ne répondant pas à un intérêt public.

Il rappelle qu'il y a une dizaine d'années, ces terrains avaient été envisagés pour l'implantation d'un cycle d'orientation destiné à la région du Haut-Lac et de Sarine-Campagne. Ce projet a finalement été réalisé à Givisiez. Toutefois, au regard de l'évolution démographique, il n'exclut pas qu'un nouvel établissement scolaire puisse être nécessaire à l'avenir et que ce secteur constitue alors une option intéressante.

Il souligne que le classement en zone d'intérêt général limite fortement les possibilités d'utilisation du terrain par un propriétaire privé.

S'agissant du bâtiment existant, il confirme que celui-ci est soumis à des mesures de protection relativement strictes liées à sa conservation.

L'intention du Conseil communal est, dans un premier temps, de procéder à une remise en état légère permettant une utilisation des locaux et des surfaces disponibles.

Il indique toutefois qu'une rénovation complète du bâtiment, réalisée dans le respect des exigences liées à sa protection, représenterait un investissement estimé entre CHF 3 et 4 millions.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, informe l'assemblée qu'au vu des propositions de report du vote formulées par plusieurs membres du Conseil général, elle suspend la séance afin de permettre au bureau de se réunir et de déterminer la procédure à suivre concernant le renvoi des objets.

La séance est suspendue à cet effet.

M. Pascal Joye arrive en séance à 19h38. Le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 45. La majorité reste à 23.

À la reprise de la séance, **Mme Valentine Schmutz Julmy**, Présidente du Conseil général, informe l'assemblée que le bureau a examiné les propositions formulées durant les débats.

Elle rappelle que cette demande doit être traitée conformément à l'art. 44 du règlement du Conseil général et donne lecture de l'extrait suivant :

« Art. 44 Vote d'entrée en matière ou de renvoi

Alinéa 1 Au terme de la discussion générale, les membres rapporteurs, puis le Conseil communal prennent position brièvement et répondent, le cas échéant, aux autres interventions.

a) Si l'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acquise sans vote.

b) Le vote a lieu en cas de proposition de non-entrée en matière ou de renvoi. Les propositions de renvoi indiquent les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. »

Le Conseil général est dès lors appelé à se prononcer sur la proposition de report des points 7.1 et 7.2.

Après avoir invité les conseillers généraux ayant demandé le report à préciser leur requête, elle précise que, dans l'hypothèse où le renvoi serait accepté, le Conseil communal sera chargé de clarifier préalablement la situation avec le locataire de la parcelle n° 751, en particulier sa position quant à l'exercice éventuel de son droit de préemption, avant de soumettre à nouveau ces deux objets au Conseil général.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) le report selon l'art. 44b du règlement du Conseil général des objets suivants :

7.1 Demande de crédit d'engagement de CHF 1'100'000.00 pour l'acquisition des parcelles n° 35 et n° 58 du registre foncier de Courtepin, situées respectivement dans le secteur de Courtaman et au lieu-dit « Quartier Neuf » à Courtepin (prix du terrain : CHF 984'450 ; frais de notaire et autres : CHF 115'550);

7.2 Demande de délégation de compétence pour la vente de la parcelle n° 751 du registre foncier de Courtepin, située au lieu-dit « Au Marais » à Courtepin, pour un montant de CHF 234'450.00.

M. François Wenker, « Pour notre Commune », demande à **M. Mario Wüthrich** de réunir la Commission de l'aménagement du territoire afin de contribuer à la recherche d'une solution.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 15'900'000.- pour la construction du bâtiment AES, de la crèche, de la ludothèque et des salles de sociétés à la zone Michel.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à Mme Gilda Bello pour la présentation de l'objet.

Mme Gilda Bello annonce que plusieurs séances avec les sociétés ont été menées afin d'examiner leurs besoins notamment au niveau de l'acoustique, que les réponses aux questions de la séance précédentes ont été déposées sur le cloud et passe la parole aux architectes.

Mme Maeva Bortoluzzi indique que l'objectif de la présentation est de donner au Conseil général une vision claire et complète de l'état actuel du projet, tout en rappelant brièvement les principales étapes de son développement. Elle précise qu'elle présentera successivement le projet, les principales modifications apportées, les raisons de ces adaptations ainsi que leurs incidences. Les aspects techniques seront également abordés, ceux-ci constituant un élément central de la phase actuelle. La présentation comprendra en outre le budget de construction, les principaux postes de dépenses, les évolutions intervenues depuis les phases précédentes ainsi que le planning prévisionnel et les prochaines étapes.

Elle souligne que cette présentation doit permettre au Conseil général de disposer de tous les éléments nécessaires pour se prononcer sur le budget de construction soumis au vote ce soir.

Abordant les **aménagements extérieurs**, elle explique qu'à la suite de premiers échanges avec les autorités, le bureau d'architectes a revu l'organisation du parvis afin de mieux gérer les différents flux de mobilité et de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers. L'objectif était de clarifier les cheminements des véhicules, des piétons et des cyclistes. Une liaison supplémentaire entre le parc et la route principale a également été ajoutée afin de fluidifier les déplacements à l'intérieur de la parcelle.



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

Concernant les fontaines existantes, sujet évoqué lors d'une précédente séance du Conseil général, elle indique que les deux fontaines seront conservées et restaurées, soit la fontaine en demi-cercle située en bordure de route ainsi que celle de la ferme Michel.

Le nouveau raccourci entre le parc et la route sera réalisé sous la forme d'un escalier permettant de suivre la topographie du site. Le parvis a également été réorganisé. L'entrée et la sortie du parking souterrain sont désormais situées sur le côté droit du parvis. Les emplacements destinés aux motos, l'accès principal des piétons ainsi que les stationnements pour vélos ont été réaménagés afin d'améliorer l'organisation générale et la sécurité des usagers.



ATELIER PULVER ARCHITECTES & ISLER GYSEL ARCHITEKTEN

Les autorités ont par ailleurs demandé le déplacement de la place de livraison, initialement prévue au centre du parvis. Considérant la fréquentation importante du site par des enfants, il a été jugé préférable de déplacer cette zone sur la partie nord afin de limiter les risques liés aux manœuvres des véhicules. Cette place sera principalement utilisée pour la livraison quotidienne des repas destinés à l'Association Carré de Sable, au moyen d'un petit fourgon.

Elle pourra également servir ponctuellement aux sociétés locales pour le transport de matériel ou d'instruments volumineux.

À la demande des futurs utilisateurs, plus de la moitié des places pour vélos seront couvertes. Des supports pour trottinettes, des espaces de pique-nique ainsi que divers aménagements complémentaires ont également été intégrés au projet afin de valoriser le parc.

Concernant le premier sous-sol, Mme Maeva Bortoluzzi relève qu'il n'a fait l'objet que de peu de modifications. Celui-ci accueille principalement un abri de protection civile de 200 places ainsi que les locaux techniques. Elle rappelle que cet ouvrage est obligatoire, la commune présentant actuellement un déficit de places de protection civile.

S'agissant du **parking souterrain**, elle indique que l'une des principales modifications porte sur son accès. Initialement prévu sur le côté gauche du bâtiment, celui-ci a été déplacé sur le côté droit lors de la phase 32. Cette adaptation résulte de la présence d'une zone de stockage des eaux de ruissellement à l'emplacement initial, qui présentait un risque d'infiltration dans le parking. Le nouvel accès permet ainsi d'assurer une meilleure pérennité du bâtiment. Elle précise également que les ingénieurs ont validé une ventilation naturelle du parking, ce qui permet d'éviter l'installation de systèmes techniques plus complexes et nécessitant davantage d'entretien.

Au **rez-de-chaussée**, plusieurs améliorations ont été apportées aux espaces destinés aux sociétés locales à la suite des échanges menés avec celles-ci. La salle de répétition N°1 a notamment été agrandie, sa largeur passant de cinq à sept mètres. Les espaces de rangement ont été augmentés d'environ 10 m² et les cuisinettes ont été réorganisées afin d'être plus facilement accessibles depuis le couloir tout en étant mieux séparées des autres locaux.

Mme Maeva Bortoluzzi indique que la ludothèque a été aménagée de manière à pouvoir être divisée en deux espaces distincts. Cette configuration permettra notamment de disposer d'une salle plus petite pouvant être utilisée pour des réunions ou d'autres activités. Elle relève que cette flexibilité constitue un atout, cette pièce disposant de caractéristiques différentes des autres locaux de l'étage.

Afin de garantir une qualité acoustique adaptée, un acousticien spécialisé dans les salles de musique a été mandaté. Les aménagements prévus permettront de répondre aux besoins des chœurs ainsi que des fanfares. Des revêtements et des rideaux acoustiques seront installés dans les salles de répétition.

Concernant **l'étage de la crèche**, plusieurs adaptations ont été réalisées pour répondre aux exigences des autorités en matière d'hygiène. Deux portes ont notamment été ajoutées entre les salles à langer et les espaces de vie. À la demande du Service de l'éducation et de la jeunesse ainsi que de l'Association Carré de Sable, les espaces ont également été réorganisés afin d'améliorer l'accès des poussettes, désormais plus proche de l'entrée et plus spacieux. Les surfaces dédiées aux différents groupes d'âge, soit les bébés, les trotteurs et les plus grands, ont également été redéfinies.

Elle précise qu'un lien visuel a été créé entre les salles à langer et les espaces de vie. Les zones de circulation ont par ailleurs été retravaillées et valorisées. Deux petits espaces aménagés en fond de couloir pourront notamment être utilisés.

S'agissant de **l'étage de l'Accueil extrascolaire (AES)**, le projet étant déjà largement abouti, les adaptations réalisées durant cette phase demeurent limitées. Elles concernent principalement les espaces de circulation, avec l'élargissement et l'arrondissement de certaines parties des couloirs permettant la création de petites zones de rencontre. À la demande des ingénieurs, l'emplacement de certains points d'eau a été optimisé. Un système de rafraîchissement nocturne a également été intégré au projet au moyen de trois ouvertures en toiture favorisant une circulation naturelle de l'air et le refroidissement des locaux durant la nuit.

M. Werro Michel revient en séance à 19h35. Le nombre de conseillères et conseillers généraux présents reste à 46, la majorité passe à 24.

Mme Maeva Bortoluzzi présente ensuite **une coupe du bâtiment** mettant en évidence plusieurs évolutions importantes du projet. Elle rappelle le travail réalisé afin d'intégrer le bâtiment à la topographie du site et de garantir un apport maximal de lumière naturelle dans les différents locaux. C'est également dans le cadre de cette phase que la problématique des eaux de ruissellement a été identifiée. Plusieurs mesures ont été prises pour y remédier, notamment le déplacement de l'accès au parking ainsi que la surélévation du trottoir, afin de protéger durablement l'ouvrage.

Enfin, elle indique qu'un important travail technique a été mené dans les domaines du chauffage et de la ventilation. Concernant cette dernière, une modélisation des faux plafonds a notamment été réalisée.

Mme Maeva Bortoluzzi présente ensuite une nouvelle coupe du bâtiment, qui met en évidence la densité du projet. Elle précise qu'aucune modification notable n'est apparente sur cette représentation par rapport aux phases précédentes.

Concernant les façades, elle indique que les adaptations demeurent limitées, le projet ayant déjà atteint un degré de développement avancé lors de la phase 31. Sur la façade nord, un apport supplémentaire de lumière naturelle a été prévu pour la salle de répétition n° 1. Sur la façade ouest, le déplacement de l'accès au parking ainsi que l'implantation du couvert à vélos sont désormais visibles. Le sous-sol reste ouvert en direction de la route principale.

Mme Maeva Bortoluzzi aborde ensuite les principaux **éléments techniques** qui ont été étudiés et confirmés au cours de cette phase. Elle revient tout d'abord sur l'étude spécifique consacrée aux eaux de ruissellement. L'objectif est de garantir que les eaux de surface soient déviées de manière à contourner le bâtiment avant d'être dirigées vers un espace communal de rétention situé en contrebas. Pour atteindre cet objectif, un important travail d'aménagement paysager et de modelage du terrain a été réalisé afin de canaliser les eaux même en cas d'événements météorologiques exceptionnels. Des mesures complémentaires ont également été prévues afin de maintenir le trottoir praticable tout en retenant efficacement les eaux de ruissellement.

S'agissant du chauffage et du rafraîchissement, elle explique que le bâtiment fonctionnera au moyen d'une pompe à chaleur utilisant l'énergie du sous-sol grâce à un champ de sondes géothermiques. L'énergie ainsi récupérée alimentera le système de chauffage par le sol ainsi que le système de rafraîchissement des locaux. Ce dispositif étant réversible, il permet également de répondre aux besoins de refroidissement du bâtiment.

Deux besoins particuliers ont toutefois été identifiés durant les études. Le premier concerne la grande salle de répétition, qui pourra accueillir un nombre important de musiciens ou de choristes durant la période estivale. Le second concerne les quatre salles de repos de la crèche, pour lesquelles des exigences spécifiques en matière de température ont été fixées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Afin de répondre à ces contraintes, des systèmes ponctuels de climatisation de type « split » sont prévus pour ces locaux.

Elle précise que l'intégration de ces équipements a nécessité des compensations afin de préserver les performances énergétiques du bâtiment et de maintenir l'obtention du label Minergie-P. Dans cette optique, la capacité du système de rafraîchissement géothermique a été renforcée. Cette adaptation a conduit à l'ajout de onze sondes géothermiques supplémentaires, permettant de garantir l'équilibre énergétique du projet et le respect des exigences du label.

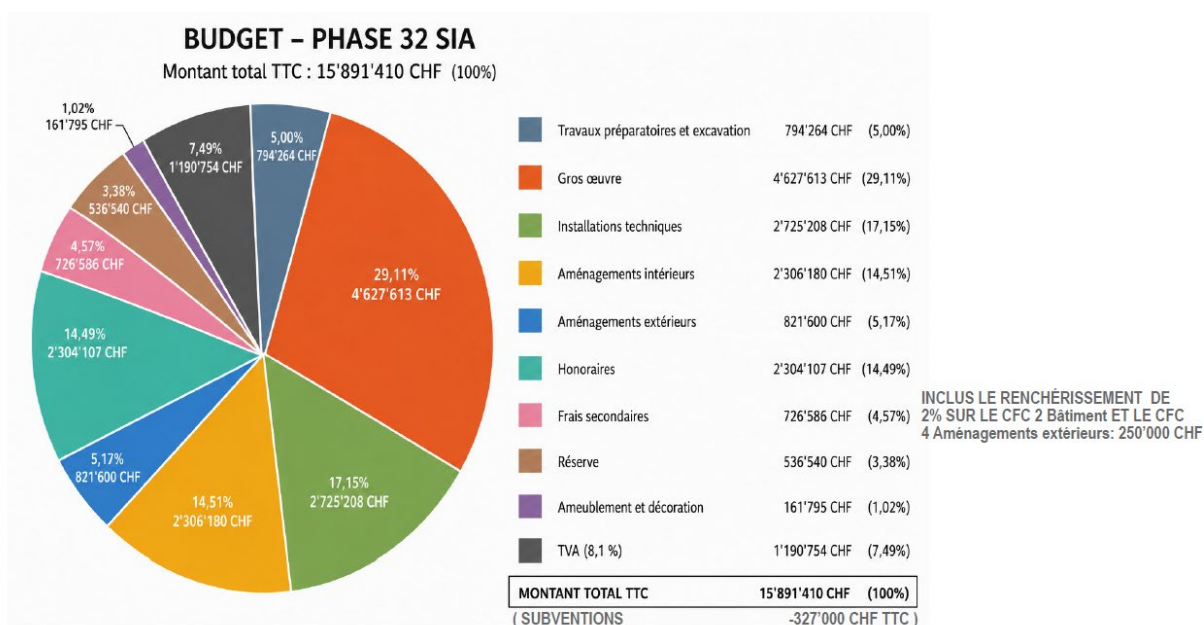
Mme Maeva Bortoluzzi rappelle enfin que le bâtiment est conçu conformément au standard Minergie-P, en adéquation avec les exigences cantonales relatives au devoir d'exemplarité énergétique des communes.

Mme Maeva Bortoluzzi présente ensuite **l'évolution du budget** du projet dans le cadre de la phase actuelle. Elle explique que celui-ci a été ajusté afin de tenir compte des différentes modifications apportées au projet ainsi que des demandes formulées tout au long des études.

Au-delà de l'adaptation aux coûts actuels du marché et aux besoins exprimés par les futurs utilisateurs, un nouveau poste budgétaire a été créé afin de couvrir le renchérissement. Elle

rappelle que les coûts de construction augmentent en moyenne d'environ 2 % par année selon les indices de la construction de la KBOB. Le budget étant établi aux prix de 2026 alors que les adjudications des travaux interviendront principalement en 2027 et 2028, le Conseil communal a souhaité identifier distinctement ce risque d'augmentation des coûts. Un montant de CHF 250'000.- a ainsi été intégré au budget à titre de réserve pour le renchérissement.

Par ailleurs, les réserves générales du projet ont été légèrement augmentées à la suite des remarques formulées lors de la précédente présentation du projet. Un montant supplémentaire de CHF 100'000.- a été prévu à cet effet.



Mme Maeva Bortoluzzi indique que, dans l'ensemble, le budget présente une augmentation de 6 % par rapport à l'estimation précédente. Cette évolution reste toutefois dans la marge de précision annoncée lors de la phase SIA 31, soit ± 15 %. Elle précise que cette augmentation englobe l'ensemble des adaptations et demandes supplémentaires intégrées au projet durant cette phase.

Elle rappelle par ailleurs que sur le montant total de CHF 15'891'410.- présenté ce soir, un crédit d'étude de CHF 870'000.- a déjà été approuvé par le Conseil général en 2024. Dès lors, le crédit d'engagement soumis au vote s'élève à CHF 15'021'410.-.

Préavis de la commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Monney**, président de la Commission financière. Celui-ci indique que la Commission financière s'est réunie le 1er septembre afin d'examiner la demande de crédit d'engagement pour un monde de CHF 15'900'000.00. D'un point de vue financier, la commune peut se permettre un engagement d'une telle importance. Il grèvera les finances communales, mais il s'agit du grand projet de ses cinquante (50) prochaines années.

La Commission financière **préavise favorablement, à la majorité**, cet objet soumis au Conseil général.

M. Cédric Monney indique que la commission souhaite toutefois attirer l'attention du Conseil communal sur plusieurs éléments relatifs au suivi financier du projet.

Il relève tout d'abord que le budget présenté s'élève à environ CHF 15'900'000.00, avec un degré de précision annoncé de $\pm 10\%$, soit un écart potentiel pouvant atteindre près de CHF 1'600'000.00.

Il souligne également que le bureau d'architectes ayant conçu le projet assumera aussi la direction des travaux et une partie importante du suivi de sa réalisation. Les honoraires prévus pour ce mandat représentent environ CHF 1'075'000.-.

M. Cédric Monney précise que la commission financière ne remet nullement en cause les compétences, le professionnalisme ou l'intégrité du bureau d'architectes. Elle observe toutefois que cette situation peut engendrer un potentiel conflit d'intérêts structurel, dans la mesure où le même mandataire intervient à la fois dans la conception du projet et dans le suivi de son exécution, tout en étant directement concerné par l'évolution des coûts et des prestations.

Pour cette raison, la commission financière estime qu'il serait opportun que la commune puisse bénéficier d'un regard totalement indépendant sur les aspects économiques du projet.

Elle invite ainsi le Conseil communal à examiner la possibilité de mandater un **économiste de la construction indépendant**, chargé notamment du suivi des coûts, des devis, des adjudications, des modifications du projet et de l'évolution du budget.

M. Cédric Monney précise que cette proposition ne vise pas à remettre en question le mandat confié au bureau d'architectes ni à instaurer un climat de défiance. Il s'agit plutôt de mettre en place, pour un investissement de cette importance, un contrôle complémentaire et indépendant permettant au maître d'ouvrage de disposer d'une appréciation objective de la situation financière du projet. Selon lui, cette démarche constituerait une mesure de prudence et de bonne gouvernance proportionnée à l'ampleur de l'investissement envisagé.

Questions, remarques

M. François Wenker, « Pour notre Commune », remercie les intervenants pour la présentation du projet au Conseil général.

Il demande si les adaptations et modifications présentées ce soir sont bien comprises dans l'estimation budgétaire soumise au Conseil général.

Mme Maeva Bortoluzzi lui répond par l'affirmative et confirme que l'ensemble des modifications présentées est inclus dans le budget soumis au vote.

M. François Wenker souhaite ensuite connaître les coûts d'exploitation futurs du bâtiment qui possèdera de belles façades en bois et en verre.

Mme **Maeva Bortoluzzi** répond qu'elle laissera à Mme Gilda Bello le soin de répondre à la question relative aux coûts d'exploitation du bâtiment.

Concernant les vitrages et les façades, elle précise que certains éléments pourront encore être affinés lors des prochaines phases de développement du projet. Elle indique toutefois qu'il est prévu que l'ensemble des vitrages puissent être ouverts afin de faciliter leur entretien et leur nettoyage.

Elle ajoute que la même réflexion a été menée concernant les stores automatiques du bâtiment. Les solutions retenues ont été étudiées de manière à limiter autant que possible les contraintes et les coûts liés à l'entretien des installations.

Mme Gilda Bello indique que des échanges ont déjà eu lieu avec les responsables de la crèche afin d'évaluer les futurs coûts d'exploitation. Un budget prévisionnel a notamment été élaboré avec eux. S'agissant de l'utilisation des locaux par les sociétés locales, elle explique qu'une réflexion est actuellement menée par le Conseil communal. L'objectif est de revoir de manière globale l'offre mise à disposition des sociétés sur l'ensemble du territoire communal, dans la mesure où l'ouverture de nouvelles infrastructures entraîne également des coûts d'exploitation supplémentaires. La ludothèque a également été associée aux réflexions.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, précise que la question portait plus particulièrement sur les coûts d'exploitation liés au bâtiment.

Mme Gilda Bello répond que lorsque la commune aura déterminé précisément les coûts d'exploitation, elle devra également définir leur répartition entre les différents utilisateurs. Pour l'AES et la crèche, il est prévu de demander une participation financière. En revanche, concernant les sociétés locales et la ludothèque, la réflexion est encore en cours et aucune décision n'a été arrêtée à ce stade.

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », remercie les intervenants et indique que, selon sa compréhension, il a été question à plusieurs reprises du budget de construction. Il souhaite savoir s'il s'agit bien d'un crédit d'engagement et demande quelle est la différence entre ces deux notions.

Mme Geneviève Nenning, Syndique, confirme qu'il s'agit effectivement de la même chose.

M. Nicolas Gurtner, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », demande si les charges d'entretien du futur bâtiment ainsi que les coûts liés au personnel ont été pris en compte. Il souhaite notamment savoir qui sera chargé de l'entretien du bâtiment et des aménagements extérieurs ; le service technique, la conciergerie ? Il s'interroge également sur la durée de l'amortissement, sur l'impact financier pour la commune et sur les éventuels fonds externes qui devront être engagés. Enfin, il demande si la commune a anticipé la gestion des éventuelles oppositions au projet.

Mme Gilda Bello répond que l'entretien de ce bâtiment ne pourra pas être assuré par les effectifs communaux actuels. La commune devra dès lors soit renforcer son personnel, soit recourir à un prestataire externe. Elle précise toutefois que l'AES et la crèche disposent déjà de leur propre personnel de nettoyage.

Concernant les oppositions, elle indique que celles-ci pourront être déposées dans le cadre de la mise à l'enquête publique et qu'elles seront traitées conformément à la procédure prévue à cet effet.

Pour les aspects financiers, notamment la durée de l'amortissement et les incidences budgétaires, elle laisse la parole à **M. Stephan Renz**.

M. Stephan Renz reprend les informations financières présentées dans le message accompagnant la demande de crédit. Il indique que, conformément aux directives d'amortissement applicables à un tel ouvrage, la durée d'utilisation retenue est de **33 ans 1/3**, ce qui représente une charge d'amortissement annuelle d'environ **CHF 477'000.-**.

Il précise que la deuxième composante des charges d'investissement concerne les **intérêts débiteurs**. Le projet devant être financé par l'emprunt, ces charges dépendront du taux d'intérêt que la commune parviendra à négocier au moment du financement, dans un délai estimé de deux à trois ans. À ce stade, le Conseil communal a retenu une hypothèse de **1,5 %**, correspondant à une charge annuelle d'environ **CHF 235'500.-**.

Ainsi, le total des charges annuelles liées aux amortissements et aux intérêts s'élève à environ **CHF 712'500.-**.

Enfin, les **charges d'exploitation** ont été estimées à **CHF 200'000.– par année**. Elles comprennent notamment les coûts liés à l'électricité, au chauffage, etc.

Mme Cornelia Rolli Salathe, « Courtepin Ensemble », remercie les intervenants pour la présentation du projet et pour le travail accompli. Elle indique avoir bien pris connaissance du dossier.

Elle relève ensuite que le Conseil général est régulièrement amené à se prononcer sur des crédits supplémentaires dans le cadre de différents projets. À ses yeux, il est important que les montants présentés soient aussi précis que possible et que les coûts soient maîtrisés afin d'éviter de devoir solliciter de nouveaux crédits en cours de réalisation en raison d'une augmentation du coût des travaux.

Enfin, elle indique que sa deuxième question concerne les épisodes de canicule. Elle relève que l'expérience vécue cet été montre que les températures tendent à augmenter. Elle rappelle que le projet met l'accent sur les aspects énergétiques, mais souhaite savoir quelle sera la situation des locaux situés sous la toiture, où les enfants passeront une partie importante de leur journée. Elle demande si des réflexions ont déjà été menées concernant d'éventuelles mesures permettant de mieux gérer les fortes chaleurs et de garantir des conditions adéquates pour les enfants, notamment en matière de confort thermique et d'aération.

Elle remercie les intervenants pour leurs réponses.

Mme Maeva Bortoluzzi explique que le standard **Minergie-P** ne concerne pas uniquement la consommation énergétique, mais également la qualité de l'enveloppe du bâtiment. L'isolation de la façade est ainsi conçue pour limiter les apports de chaleur en été et les déperditions de chaleur en hiver, afin de maintenir un climat intérieur stable et confortable.

Elle précise que, dans le cadre de cette phase de projet, une attention particulière a été portée au confort thermique durant la période estivale, compte tenu de l'affectation du bâtiment et de la forte occupation de certains locaux par des enfants et des adultes. Les concepteurs ont notamment veillé à créer un déphasage thermique en privilégiant, pour plusieurs murs, des matériaux lourds, tels que le béton. Cette solution permet au bâtiment de conserver davantage de fraîcheur lors des épisodes de fortes chaleurs.

Elle souligne également que le système de ventilation a été spécialement étudié afin de tirer parti de la température du sol pour tempérer l'air entrant dans le bâtiment. Cette approche permet d'améliorer le confort intérieur sans recourir à une climatisation, laquelle n'est pas compatible avec le label Minergie-P.

Des ouvertures motorisées sont par ailleurs prévues en toiture afin de permettre, durant la nuit, l'évacuation de la chaleur accumulée durant la journée. Ces dispositifs pourront être pilotés automatiquement en fonction des conditions météorologiques, notamment en cas de vent ou d'orage.

Enfin, elle indique que toutes les fenêtres pourront être ouvertes. Bien que cette pratique ne soit pas privilégiée dans le concept Minergie, il a été jugé important de permettre aux utilisateurs de bénéficier d'une ventilation naturelle lorsqu'ils le souhaitent.

Mme Maeva Bortoluzzi ajoute qu'il serait possible de réaliser une étude spécifique avec des ingénieurs spécialisés afin de simuler précisément les températures qui pourraient être atteintes à l'intérieur du bâtiment selon différents scénarios d'utilisation et conditions climatiques. Elle relève toutefois que ce type d'étude engendre des coûts importants.

Elle précise que les ingénieurs consultés dans le cadre du projet n'ont pas jugé nécessaire de réaliser une telle analyse à ce stade. L'objectif poursuivi demeure le respect des normes SIA en matière de confort thermique, lesquelles visent notamment à maintenir une température intérieure maximale d'environ 26 °C dans les locaux. Selon elle, les mesures prévues dans le projet doivent permettre d'atteindre cet objectif dans des conditions normales d'exploitation.

M. Christophe Pulver, du cabinet d'architectes, revient sur la question du budget et des éventuels crédits supplémentaires. Il explique que l'une des préoccupations principales de

l'équipe de projet a précisément été de limiter le risque de devoir solliciter ultérieurement des crédits complémentaires. À cet effet, et contrairement à ce qui se pratique habituellement dans de nombreux projets de construction, un montant destiné à couvrir le renchérissement ainsi qu'une réserve plus importante pour les imprévus ont été intégrés dès l'établissement du budget. Cette approche vise à renforcer la fiabilité de l'estimation financière et à réduire le risque de dépassement des coûts durant la réalisation de l'ouvrage.

M. François Wenker, « Pour notre Commune », indique qu'il souhaite volontairement adopter un regard critique sur le projet. Selon lui, la demande de crédit d'engagement intervient relativement tôt dans le processus de réalisation. Il relève notamment que le PAD n'est pas encore entré en force, que la procédure d'opposition est toujours en cours et que le permis de construire n'a pas encore été délivré. À ce stade, il n'est dès lors pas possible de savoir si des oppositions seront déposées ni quelles pourraient être les éventuelles remarques ou exigences des services cantonaux dans le cadre de l'enquête publique.

Il relève par ailleurs que la phase 41, correspondant aux appels d'offres, devrait être atteinte à la fin de l'année 2027 selon le calendrier présenté. À ce moment-là, la commune disposerait de prix plus précis et d'un budget davantage consolidé. Il estime que la marge d'incertitude actuelle demeure importante malgré les provisions intégrées pour le renchérissement.

Au vu de ces éléments, il suggère au Conseil communal d'envisager une autre approche, consistant à solliciter dans un premier temps un crédit d'études permettant de mener le projet jusqu'à la fin de la phase 41, soit jusqu'au retour des soumissions. Le Conseil général disposerait alors d'estimations financières plus précises, avec une marge d'erreur réduite, avant de se prononcer sur un crédit d'engagement définitif.

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », demande une suspension de séance afin de permettre aux chefs de groupe de se réunir et d'échanger sur l'objet en discussion.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, accorde la suspension de séance pour permettre cette concertation.

À la reprise de la séance, **Mme Maeva Bortoluzzi** souhaite compléter ses explications concernant la phase 41 relative aux adjudications. Étant donné que le projet comprend trois lots distincts, à savoir le gros œuvre, le second œuvre et les aménagements extérieurs, elle propose de définir des jalons permettant d'informer régulièrement le Conseil général sur l'attribution de chacun de ces lots. Cette démarche éviterait une communication unique en fin de processus et permettrait au Conseil général de disposer d'une vision plus précise de l'évolution du projet ainsi que de son état financier.

M. Christophe Pulver souhaite apporter une précision concernant le montant présenté. Celui-ci a été estimé sur la base de l'expérience du bureau, des retours obtenus lors des consultations d'entreprises, mais également d'offres concrètes déjà reçues, notamment pour le bois, qui représente un poste important du projet.

Il relève par ailleurs que c'est la première fois en vingt-cinq ans d'activité que le bureau propose d'intégrer un montant destiné à couvrir un éventuel renchérissement. Cette pratique n'est habituellement pas appliquée par les bureaux d'architectes. Les circonstances particulières du marché ont toutefois conduit le bureau à soumettre cette proposition au Conseil communal, qui l'a acceptée.

Il souligne enfin que les montants intégrés au projet reposent sur des estimations prudentes. En pratique, lors de la mise en soumission, les entreprises cherchent à obtenir les marchés et se retrouvent en concurrence les unes avec les autres. Cette situation tend généralement à exercer une pression à la baisse sur les prix, les entreprises se disputant l'obtention des travaux.

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », indique que les chefs de groupe se sont concertés. Il relève tout d'abord l'excellent travail fourni par le bureau d'architectes ainsi que par Mme Maeva Bortoluzzi pour la qualité de ses explications.

Il estime toutefois que des informations complémentaires font encore défaut, notamment concernant les coûts d'exploitation futurs, les frais d'entretien ainsi que l'ensemble des charges liées à ce projet. Il souligne que cette préoccupation a été exprimée par plusieurs groupes au travers des interventions précédentes.

Dès lors, au nom du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », il demande le report du vote afin d'obtenir des précisions sur les différentes questions soulevées durant la séance. Il précise ne pas savoir si cette demande relève de l'article 44 ou de l'article 53 du règlement, mais sollicite qu'un vote soit organisé sur cette proposition de renvoi.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, précise que la demande formulée constitue un report de vote au sens de l'article 44, lettre b, du règlement du Conseil général. Elle indique que la procédure sera identique à celle appliquée pour les objets précédents et que le Conseil général devra se prononcer sur cette proposition de report.

Elle demande à M. Christophe Blaumann de préciser les clarifications qu'il souhaite obtenir.

M. Christophe Blaumann confirme que sa demande porte sur les coûts d'exploitation ainsi que sur les différentes questions soulevées au cours des débats. Il cite notamment les aspects liés à l'économiste de la construction et à la gestion des températures dans le bâtiment. Il relève que toutes les questions n'ont pas pu recevoir une réponse ce soir, ce qu'il comprend. Toutefois, compte tenu de l'importance du projet, il estime nécessaire de disposer de davantage de temps afin d'obtenir des informations complémentaires avant de se prononcer.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, met ensuite aux voix la proposition de renvoi du vote concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 15'900'000.– pour la construction du bâtiment AES, de la crèche, de la ludothèque et des salles de sociétés à la zone Michel. Elle précise que ce renvoi vise à permettre au Conseil communal d'apporter des clarifications sur les différentes questions soulevées au cours de la séance.

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité (24 voix) la demande renvoi du vote concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 15'900'000.– pour la construction du bâtiment AES, de la crèche, de la ludothèque et des salles de sociétés à la zone Michel. Elle précise que ce renvoi vise à permettre au Conseil communal d'apporter des clarifications sur les différentes questions soulevées au cours de la séance.

Contre : 18 voix, abstentions : 4

M. Stephan Renz demande que les motifs du renvoi soient clairement définis, tant pour le Conseil communal que pour le Conseil général. Il relève avoir principalement retenu une demande de précisions concernant les coûts d'exploitation, mais souhaite que les autres éléments nécessitant des compléments d'information soient également clairement identifiés afin d'éviter toute équivoque.

M. Christophe Blaumann complète cette liste en mentionnant également les aspects relatifs à l'économiste de la construction pour le suivi financier du projet et à la gestion climatique ou la gestion de la température dans les salles de crèche.

M. Leon Rufino ajoute qu'en 2026, il lui paraît insuffisant de se référer uniquement aux normes SIA pour un bâtiment appelé à être amorti sur une durée de 33 ans. Selon lui, une réflexion plus approfondie devrait être menée concernant l'évolution future des conditions climatiques et leur impact sur la température à l'intérieur du bâtiment.

9. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- pour les honoraires d'ingénieurs concernant le projet de raccordement de la STEP de Villarepos à la STEP de Pensier AESC

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à M. Eric Vonlanthen pour la présentation de l'objet.

M. Eric Vonlanthen explique que le projet présenté ce soir concerne le raccordement des eaux usées de Villarepos à la future STEP de Pensier. Il rappelle qu'à Villarepos, la commune exploite actuellement sa propre station d'épuration, dont l'exploitation et l'entretien engendrent des coûts importants. Lors du vote relatif à la construction de la nouvelle STEP de Pensier, les équivalents-habitants de Villarepos avaient déjà été intégrés au dimensionnement de l'installation.

Il indique que la STEP de Villarepos se situe en périphérie du village, au bord du Chandon. Le projet prévoit son remplacement par une station de pompage (STAP), laquelle permettrait de refouler les eaux usées au moyen d'une conduite d'environ 2,2 kilomètres longeant la route Villarepos-Chandossel. Il précise qu'il s'agit du seul tracé envisageable. Compte tenu de la nécessité de réfection de cette route, le Conseil communal souhaite profiter de ces travaux pour réaliser simultanément les 2 chantiers.

Les eaux usées seraient ensuite acheminées jusqu'à la STAP pneumatique de Wallenried, située à proximité du stand de tir. Cette installation, devenue vétuste et sous-dimensionnée, devra être remplacée et redimensionnée. Depuis Wallenried, les eaux seraient refoulées jusqu'au sommet de la butte de la Bergerie. À partir de ce point, elles pourraient s'écouler gravitairement jusqu'à Pensier, sans nécessité de pompage supplémentaire. La conduite reliant Wallenried au sommet de la Bergerie étant également vieillissante et sous-dimensionnée, son remplacement est aussi prévu.

M. Eric Vonlanthen indique que le Service technique a déjà étudié ce projet portant sur environ 3,2 kilomètres de conduites. Le Conseil communal souhaite toutefois obtenir l'expertise d'ingénieurs spécialisés afin d'analyser en détail les différentes variantes techniques, notamment entre un refoulement direct nécessitant une pression plus importante et la réalisation d'une station de pompage intermédiaire.

L'objectif est de permettre le raccordement de Villarepos et de Wallenried à la STEP de Pensier pour sa mise en service prévue en 2029-2030.

Concernant la route, il précise que la conduite sous pression suivra pratiquement l'intégralité de son tracé. Les terrains adjacents étant majoritairement privés, il est plus simple de réaliser les travaux sous la chaussée. Un élargissement de la route n'est pas envisagé. En revanche, la création de places d'évitement sur des terrains appartenant à la commune pourrait être étudiée.

Il souligne enfin que le crédit d'engagement demandé vise à financer les honoraires d'ingénieurs nécessaires aux études de ce projet d'envergure, qui comprend à la fois le raccordement des eaux usées de Villarepos et de Wallenried à la STEP de Pensier et l'étude de la réfection de la route, raison pour laquelle l'appui de spécialistes est indispensable. Il relève que le projet représentera un investissement conséquent et nécessitera une procédure d'appel d'offres internationale.

Préavis de la commission financière

La parole est donnée à M. Cédric Monney, président de la Commission financière. Celui-ci indique que la Commission financière s'est réunie le 1er septembre afin d'examiner la demande de crédit d'engagement de CHF 1'400'000.-

La commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité.

Questions, remarques

M. Dany Horner, « Pluriel-Plural », demande si le crédit d'engagement sollicité couvre l'ensemble des phases du projet ou uniquement la réalisation de l'étude. Il relève que le message du Conseil communal prévoit le mandat d'un bureau d'ingénieurs pour la planification et la réalisation des infrastructures, couvrant les phases 31 à 53 des règlements SIA, soit de la reprise de l'avant-projet jusqu'à la mise en service et l'achèvement des ouvrages.

Il s'interroge ensuite sur la pertinence financière et écologique du remplacement de la STEP de Villarepos par une station de pompage. Il relève que le montant demandé représente une somme importante au regard des coûts actuels d'exploitation et d'entretien de la STEP existante.

Concernant la route Chandossel-Wallenried, il estime qu'il serait opportun d'élargir la réflexion au-delà du seul projet de conduite et d'examiner également les possibilités d'amélioration de cet axe routier, qu'il considère comme étroit et dangereux.

Il suggère notamment d'étudier la mise en place d'une desserte en transports publics entre Villarepos, Wallenried et le chef-lieu communal. Selon lui, une telle offre favoriserait les déplacements des habitants vers les commerces et les services de la commune et contribuerait à renforcer l'économie locale.

M. Eric Vonlanthen répond que le mandat d'ingénieur ne se limite pas à la réalisation de l'étude. Il comprend également l'accompagnement du projet dans les phases ultérieures, conformément aux phases SIA prévues, jusqu'à la réalisation des infrastructures et leur mise en service.

M. Eric Vonlanthen précise que, concernant la route, la réflexion porte effectivement sur le tronçon reliant Chandossel à Wallenried. Il indique que les études devront notamment examiner les possibilités d'amélioration de ce secteur dans le cadre du projet.

Il indique que la STEP de Villarepos est actuellement toujours en fonctionnement, mais que deux éléments doivent être pris en considération. D'une part, la Commune s'est engagée auprès de l'AESC à raccorder les eaux usées de Villarepos à la future STEP de Pensier. Le projet de cette dernière a été dimensionné sur cette base. Bien que cette décision puisse être remise en question, cela entraînerait d'importantes conséquences, notamment au niveau des subventions accordées pour la réalisation de la STEP de Pensier.

D'autre part, il relève que la STEP de Villarepos arrive en fin de vie et qu'une intervention sera nécessaire à moyen terme. Une reconstruction serait théoriquement possible, mais les exigences actuelles en matière de traitement des eaux usées, notamment concernant l'élimination des micropolluants, impliqueraient des coûts très élevés pour une installation de cette taille. Il ajoute qu'une nouvelle STEP ne pourrait vraisemblablement pas être reconstruite au même emplacement, en raison des besoins d'agrandissement et des contraintes liées au rejet des eaux traitées.

Il précise en outre que la conduite reliant la STAP de Wallenried à la STEP de Pensier devra de toute façon être remplacée, pour un coût estimé à environ un million de francs. La STAP de Wallenried devra également être reconstruite. Le coût total du projet n'a pas encore été chiffré, mais il devrait s'élever à plusieurs millions de francs.

Enfin, il indique que l'option d'un raccordement des eaux usées de Villarepos à Avenches avait été évoquée. Toutefois, cette solution nécessiterait le passage par plusieurs stations de

pompas intermédias. De plus, la Commune de Courtepin se retrouverait alors membre de deux associations d'épuration distinctes, ce qui ne constituerait pas une solution optimale.

M. Alain Carrel, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », demande si le montant estimé à CHF 1,4 million englobe à la fois le projet de réfection de la route et celui du raccordement des eaux usées.

M. Eric Vonlanthen répond par l'affirmative et précise que cette estimation comprend les travaux liés à la route ainsi que ceux relatifs à la conduite.

M. Leon Rufino « Libre » souhaite rebondir sur l'intervention de M. Dany Horner. Il demande s'il ne serait pas opportun de profiter de l'étude pour analyser également le coût d'une réfection ou d'une reconstruction de la STEP de Villarepos. Selon lui, cette question se reposera vraisemblablement lors de la demande de crédit d'engagement pour la réalisation des travaux et il serait utile de disposer d'éléments de comparaison.

M. Eric Vonlanthen prend note de cette remarque.

M. François Wenker, « Pour notre Commune », rebondit sur les interventions précédentes. Il estime qu'il serait utile, lors de la présentation d'une demande de crédit d'étude, de disposer également des différentes pistes analysées ainsi que des variantes envisagées, retenues ou écartées. Selon lui, ces éléments permettraient au Conseil général de mieux comprendre la réflexion menée par le Conseil communal et de s'assurer que l'ensemble des solutions possibles a été évalué de manière pertinente et efficace avant le choix de la variante proposée.

M. Eric Vonlanthen prend note.

M. Philippe Stöhr, « Pour notre Commune », relève que la conduite projetée suivra également la route de la Bergerie. Il demande si un élargissement de cette route a été étudié, celle-ci devenant progressivement trop étroite au vu de l'augmentation du trafic. Il souligne notamment que les bus des TPF et les bus scolaires s'y croisent régulièrement, ce qui génère des situations délicates. Il relève qu'un accident s'est d'ailleurs produit sur ce tronçon durant la semaine écoulée. Il demande s'il serait possible d'élargir la route ou, à tout le moins, le secteur situé en amont du rétrécissement qui fera l'objet d'un prochain crédit.

Mme Valérie Riedo répond qu'il n'est pas prévu d'élargir la route. Elle précise que la conduite projetée sera posée dans le champ situé à proximité de la route. Elle indique également que l'arrêt de bus demeurera dans un secteur limité à 50 km/h comme Mme Sonia Humbert l'a fait remarquer et qu'il sera impossible de dépasser le bus quand il sera à l'arrêt.

M. Régis Métraux, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », demande quelle est la répartition financière entre les différentes composantes du projet.

M. Eric Vonlanthen répond que le montant de CHF 1'130'000 TTC sera imputé au chapitre des eaux usées et financé par les taxes y relatives. Le montant de CHF 270'000 sera quant à lui imputé au chapitre des routes et financé par l'impôt. Il précise que cette même clé de répartition sera appliquée lors de la réalisation du projet.

M. Daniel Werro, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », rappelle qu'il avait déjà attiré l'attention du Conseil communal, lors d'une précédente séance, sur le manque de places de parc à proximité de la gare de Pensier. Il estime qu'il serait opportun de profiter du projet lié à la STEP de Pensier pour examiner la création de places de stationnement sur ce site.

M. Eric Vonlanthen répond que cette question ne fait pas partie du périmètre de l'étude présentée ce soir. Il précise toutefois que l'idée d'aménager un parking sur le site de la future STEP de Pensier n'est pas abandonnée.

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », demande si une pause pourra être observée après le vote.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Provisoire

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité (44 voix) la demande de crédit d'engagement de CHF 1'400'000.- pour les honoraires d'ingénieurs concernant le projet de raccordement de la STEP de Villarepos à la STEP de Pensier AESC

Contre : 2 voix, abstentions : 0

10. Demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.- pour le transport scolaire

Pour rappel, ce point avait été mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 27 mai 2026. Par le dépôt d'une motion d'ordre acceptée par le Conseil général, le vote sur cette demande de crédit a été ajournée à la séance de ce jour.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à Mme Marianne Scherrer Brantschen pour la présentation de l'objet.

Mme Marianne Scherrer Brantschen déclare qu'avant d'entrer en matière, elle souhaite s'exprimer en son nom. Elle indique que le budget 2025 des transports scolaires a été sous-estimé. En février 2025, elle a interprété un préavis favorable du Conseil communal comme une décision, alors qu'il n'en était rien. Le dispositif est ainsi passé à cinq bus sans qu'une décision formelle n'ait été prise et sans que le Conseil général en soit informé.

Elle relève que ce dépassement a été porté à la connaissance du Conseil général en mai 2026, soit près de douze mois après les faits. Elle présente ses excuses et reconnaît que le Conseil général aurait dû être informé au moment où cette situation s'est produite et non une année plus tard.

Mme Marianne Scherrer Brantschen précise que les éléments qui ont manqué jusqu'à présent seront présentés ce soir, à savoir les faits dans leur ordre chronologique, les chiffres y relatifs ainsi que les réponses aux questions soulevées. Elle exposera également les mesures mises en place afin que de telles erreurs ne se reproduisent plus.

Enfin, elle indique qu'il sera demandé au Conseil général d'approuver un crédit supplémentaire de CHF 155'223.00, correspondant à des prestations effectivement fournies aux élèves de la commune.

Mme Marianne Scherrer Brantschen indique qu'elle souhaite commencer par la présentation de deux diapositives permettant de clarifier les différences entre les chiffres figurant dans le rapport présenté en juillet et ceux qui avaient été communiqués lors de la présentation de mars.

Elle expose les chiffres définitifs relatifs à l'exercice 2025, à savoir un budget de CHF 245'000.00, des charges effectives de CHF 400'222.90, un dépassement de CHF 155'222.90 ainsi qu'un crédit supplémentaire demandé, arrondi à CHF 155'223.00.

Mme Marianne Scherrer Brantschen présente ensuite une seconde diapositive visant à clarifier les chiffres relatifs au nombre de bus et de conducteurs en fonction ces dernières années. Elle explique que durant l'année scolaire 2023-2024, la démission d'une conductrice en cours d'année a nécessité son remplacement en urgence. La commune a alors pu bénéficier du soutien d'un conducteur des TPF. Le dispositif comprenait ainsi quatre bus dont 3 bus communaux, les bus communaux étant conduit par 2 conducteurs communaux et un conducteur des TPF.

S'agissant de l'année scolaire 2024-2025, elle rappelle avoir annoncé la présence de trois bus scolaires, soit les trois bus exploités sous contrat avec les TPF. Elle précise toutefois avoir omis la tournée assurée par l'entreprise Wieland depuis Villarepos, portant ainsi le total à quatre bus.

Pour l'année scolaire 2025-2026, elle indique qu'un cinquième bus a été mis en service dès le mois d'août afin d'améliorer les trajets des élèves et d'allonger leur pause de midi.

Abordant les causes du dépassement budgétaire, Mme Marianne Scherrer Brantschen explique que la première réside dans une erreur d'estimation lors de l'établissement du budget 2025. Celui-ci a été calculé sur la base du contrat avec les TPF, soit trois bus, alors que quatre bus étaient en réalité exploités. La seconde cause est liée à la mise en exploitation du cinquième bus, qui n'avait pas fait l'objet d'une validation formelle du Conseil communal. Elle relève également que ces adaptations n'ont été reportées ni dans un contrat ni dans un avenant, ce qui aurait permis de mettre en évidence l'insuffisance du budget prévu.

En s'appuyant sur un graphique, elle souligne que le budget 2025 était sensiblement inférieur aux charges enregistrées les années précédentes. Elle rappelle que les charges effectives se sont élevées à CHF 318'814 en 2022, CHF 290'660 en 2023 et CHF 311'182 en 2024, alors que le budget 2025 s'élevait à CHF 245'000. Selon elle, le problème réside principalement dans l'erreur d'estimation.

Concernant le retard dans la présentation de la demande de crédit supplémentaire, Mme Marianne Scherrer Brantschen rappelle que M. Philippe Stöhr avait relevé cet élément lors de la séance précédente.

Elle retrace ensuite la chronologie des événements. Elle indique qu'en septembre 2024, un bus faisait déjà défaut dans le budget. En mai 2025, elle a pris la décision d'ajouter un bus supplémentaire. Lors de l'élaboration du budget suivant, en septembre 2025, elle n'a pas identifié un manque correspondant à deux bus, mais uniquement au coût du bus supplémentaire. En décembre 2025, la dernière facture a été reçue, permettant de connaître le montant du dépassement. Elle explique qu'à ce moment-là, elle attribuait celui-ci uniquement à la mise en service du cinquième bus.

Elle précise qu'entre décembre 2025 et mai 2026, elle s'est consacrée à l'élaboration des rapports, aux demandes d'avis auprès de spécialistes ainsi qu'aux démarches liées aux marchés publics. Son attention s'est alors principalement portée sur les améliorations à apporter au dispositif et sur les solutions à mettre en œuvre pour l'avenir. C'est également durant cette période que la commune a reçu un avis juridique concernant l'attribution des marchés de gré à gré.

Mme Marianne Scherrer Brantschen passe ensuite la parole à M. Stephan Renz pour une présentation des aspects financiers du dossier.

M. Stephan Renz indique qu'il souhaite faire **une parenthèse sur les aspects financiers et réglementaires du dossier**. Il précise avoir déjà présenté ces éléments plus en détail à la commission financière et suppose que les membres de celle-ci les ont également relayés lors des séances de groupe.

Il rappelle que le règlement des finances distingue les dépenses nouvelles, qu'elles concernent aussi bien le fonctionnement que l'investissement. Ces dépenses peuvent être ponctuelles ou périodiques. Une dépense périodique est généralement une dépense de fonctionnement qui s'étend sur plusieurs années, tandis qu'une dépense ponctuelle concerne un seul exercice comptable.

Il revient ensuite sur la notion de dépenses liées. Il s'agit notamment des dépenses imposées par des bases légales, des participations à des associations de communes ou encore des charges communément appelées « pots communs ». Il ajoute que les dépenses urgentes sont également assimilées aux dépenses liées lorsqu'un report risquerait d'occasionner un préjudice à la commune.

M. Stephan Renz rappelle les différents types de crédits prévus par les finances communales. Il mentionne les crédits d'engagement, notamment les crédits d'étude, les crédits d'ouvrage, les crédits-cadres ou encore les crédits additionnels, qui concernent essentiellement les dépenses d'investissement. Les crédits budgétaires, pour leur part, concernent les dépenses de fonctionnement.

Il explique qu'en cas de dépassement d'un crédit budgétaire, il est question d'un besoin de crédit supplémentaire. Les demandes de crédits supplémentaires sont réglées à l'article 7 du

règlement des finances. Il précise que l'objet soumis ce soir relève précisément de cette catégorie.

M. Stephan Renz indique ensuite que la législation prévoit plusieurs cas de dépassement de crédits budgétaires. Il précise avoir centré ses explications sur ces derniers. Il rappelle tout d'abord les engagements qui ne peuvent être reportés sans conséquences négatives, soit les dépenses urgentes et les dépenses liées. Ces deux catégories sont traitées à l'article 7, alinéa 2, du règlement des finances. Dans ces situations, le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle, indépendamment des limites ordinaires de compétence financière. Il précise toutefois que la commission financière doit préalablement valider le caractère urgent ou lié de la dépense.

Il évoque ensuite un troisième cas de figure, à savoir les dépassements compensés par des recettes ou des revenus supplémentaires. À titre d'exemple, il indique que lorsqu'une subvention non prévue au budget est obtenue pour un montant de CHF 50'000.–, ce montant peut être dépensé sans être considéré comme un dépassement budgétaire.

Pour tous les autres types de dépassements, il relève qu'il existe deux situations. La première est prévue à l'article 7, alinéa 1, du règlement des finances. Lorsque le montant du dépassement demeure dans les limites de compétence du Conseil communal, soit au maximum CHF 50'000.– et 15 % du crédit budgétaire concerné, le Conseil communal peut statuer lui-même sans intervention du Conseil général.

La seconde situation concerne les dépassements qui excèdent ces limites. Dans ce cas, la compétence appartient au Conseil général. M. Stephan Renz renvoie à l'article 7, alinéa 4, du règlement des finances, dont il donne lecture : « Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. »

Sur cette base, M. Stephan Renz souligne que, d'un point de vue réglementaire, la présentation du crédit supplémentaire relatif aux transports scolaires lors de la séance du Conseil général de mai 2026 respectait pleinement les dispositions en vigueur. Il relève qu'il aurait certes été souhaitable que le Conseil général soit informé plus tôt de ce dépassement, mais qu'en suivant les procédures prévues par le règlement, aucun vice de procédure ne peut être retenu. Le crédit supplémentaire a en effet été soumis au Conseil général dans le délai réglementaire, soit lors de la présentation des comptes 2025.

Mme Marianne Scherrer Brantschen remercie M. Stephan Renz pour ses précisions.

Revenant aux questions soulevées lors de la précédente séance, elle indique que M. François Wenker avait demandé une estimation actualisée des coûts pour l'année 2026. Elle rappelle que le budget présenté s'élève à CHF 425'000.–. Les charges comptabilisées jusqu'à la semaine précédente se montent à CHF 251'453.– et l'estimation actualisée des coûts pour 2026 s'élève à CHF 408'501.75, soit en dessous du budget prévu. Elle précise toutefois que ce montant doit être considéré avec une certaine réserve. À la reprise scolaire, un bus a dû être remplacé car sa capacité s'est révélée insuffisante à la suite de plusieurs déménagements. Une tournée a également dû être réorganisée afin de tenir compte de nouvelles situations. Des variations des coûts pourraient ainsi encore intervenir d'ici la fin de l'exercice.

Mme Marianne Scherrer Brantschen indique ensuite que la diapositive présentée doit être lue conjointement avec les annexes transmises au Conseil général. Elle rappelle qu'une **comparaison entre la gestion interne des transports scolaires et leur gestion externalisée** avait été demandée.

Elle souligne que cette comparaison ne tient pas compte de plusieurs coûts indirects supportés par la commune lorsqu'elle exploitait elle-même le service. N'apparaissent notamment pas dans les tableaux la gestion du personnel assurée par la secrétaire communale et par elle-même, la planification des tournées réalisée en collaboration entre les conductrices de bus et

le secrétariat scolaire, la gestion des véhicules assumée par les conductrices et le service technique ou encore le décompte des heures effectué par le service des finances.

Elle relève également que les deux modèles ne sont pas directement comparables en raison des différences de véhicules utilisés. La commune exploitait auparavant des bus d'une capacité d'environ 21 places, alors qu'elle utilise aujourd'hui principalement des véhicules de 42 places. Les bus de plus grande capacité engendrent certes des coûts plus élevés, mais nécessitent moins de conducteurs. Le type de permis requis diffère également. En outre, les véhicules plus petits parcouraient davantage de kilomètres.

Elle explique qu'au cours des travaux menés avec les spécialistes des transports scolaires et des marchés publics, il est apparu qu'une comparaison pertinente devait s'appuyer sur le nombre de kilomètres parcourus, le coût au kilomètre ainsi que le type de véhicule utilisé. Une telle analyse nécessite cependant un travail approfondi, lequel est actuellement en cours dans le cadre de la préparation du futur marché public.

Mme Marianne Scherrer Brantschen revient ensuite sur le rapport consacré à l'externalisation des transports scolaires qui a été transmis aux membres du Conseil général. Elle précise que plusieurs réflexions en sont ressorties, sans souhaiter entrer dans tous les détails.

Elle relève notamment les avantages liés à la professionnalisation du service grâce au recours à des prestataires spécialisés. Ceux-ci disposent des compétences nécessaires pour établir les horaires, organiser les tournées, définir l'emplacement des arrêts de bus et assurer l'ensemble du suivi technique des véhicules. Ils sont également en mesure de mettre rapidement à disposition un conducteur ou un véhicule de remplacement en cas d'absence ou de panne. Elle rappelle que toutes ces tâches incombaient auparavant à la commune et qu'il était souvent difficile de garantir seule cette organisation.

Elle souligne toutefois que, qu'il s'agisse d'une gestion interne ou externalisée, une attention particulière doit être portée au suivi budgétaire, à la planification des coûts, au contrôle des comptes et à l'évolution des charges. À cet égard, elle indique avoir découvert l'existence de l'indice des prix des transports de l'ASTAG, lequel constitue un élément important à prendre en compte dans les estimations financières.

Mme Marianne Scherrer Brantschen explique ensuite les **raisons ayant conduit la commune à recourir à une procédure de gré à gré**. Elle indique que le manque d'accompagnement externe ainsi que les connaissances alors disponibles au sein de l'administration ont conduit à cette approche. Elle rappelle également que plusieurs budgets distincts existent dans le domaine des transports scolaires, soit les transports domicile-école, les transports annexes pour les déplacements à Barberèche ou à la piscine ainsi que les transports liés aux sorties scolaires. Selon l'analyse de l'administration, ces différents budgets étaient considérés séparément. Les transports domicile-école constituent une prestation relativement stable, principalement influencée par les mouvements de population, alors que les transports annexes dépendent des activités organisées par l'école.

Elle indique que ces différents éléments ont conduit la commune à procéder par voie de gré à gré. À la suite des difficultés rencontrées, un avis juridique a été sollicité et la procédure a été réorientée. Un accompagnement spécialisé est désormais en place. Elle précise également que le contrat avec les TPF a pu être dénoncé dans les délais requis.

Les **partenaires mandatés** sont les sociétés Microgis et Hymexia. La première est spécialisée dans les transports scolaires et la seconde dans les marchés publics. Mme Marianne Scherrer Brantschen souligne la qualité de cet accompagnement, qui permet à l'administration d'acquérir de nouvelles compétences. C'est avec leur concours qu'a été élaboré le cahier des charges, lequel sera prochainement soumis au Conseil communal.

Elle présente ensuite le planning prévisionnel actualisé. Celui-ci ne diffère que peu des informations déjà communiquées. La publication de l'appel d'offres sur la plateforme SIMAP est prévue en octobre 2026. Le retour des offres est attendu pour décembre 2026. Leur évaluation, la décision d'adjudication ainsi que la signature du contrat devraient intervenir en janvier 2027. La mise en œuvre du marché est prévue pour la rentrée scolaire 2027-2028.

Mme Marianne Scherrer Brantschen indique enfin que l'élément essentiel à ses yeux concerne les **garanties mises en place pour l'avenir** afin d'éviter la répétition de telles erreurs. Le processus développé avec les experts assure désormais un meilleur encadrement des procédures et de la facturation. En interne, un contrôle régulier des comptes a été instauré, de même qu'une estimation intermédiaire de l'atterrissage budgétaire entre les mois d'août et de septembre. Un suivi renforcé des marchés publics a également été mis en place. Ces mesures permettent de fournir des informations régulières au Conseil communal et, le cas échéant, au Conseil général lorsque des changements importants surviennent.

Elle ajoute avoir tenté de répondre à l'ensemble des questions soulevées lors de la précédente séance du Conseil général, notamment en matière de formation et de système de contrôle interne. Elle indique ensuite laisser la parole à ses collègues pour d'éventuels compléments.

Pour conclure, Mme Marianne Scherrer Brantschen renouvelle ses excuses pour la mauvaise estimation du budget ainsi que pour la gestion de ce dossier. Elle invite le Conseil général à accepter la demande de crédit supplémentaire afin de régulariser cette dépense et remercie l'assemblée pour son attention.

M. Stephan Renz complète la présentation en précisant que les éléments qui suivent sont certes indirectement liés à l'objet soumis au vote, mais qu'ils permettent de mieux comprendre le contexte du dossier et d'éclairer la décision du Conseil général.

Il revient tout d'abord sur la question du **système de contrôle interne (SCI)**. Il rappelle que la Commune de Courtepin dispose d'un système de contrôle interne depuis plusieurs années, celui-ci étant obligatoire. La mise en place du SCI relève de la compétence du Conseil communal, qui doit l'adopter et en assurer la supervision. Cette tâche est assumée depuis plusieurs années. L'administration communale ainsi que les conseillers communaux responsables de leur dicastère sont chargés de son application. Le service des finances est quant à lui responsable du suivi et de l'audit du système, une démarche qui est également effectuée chaque année. Enfin, l'organe de révision a pour mission d'attester de l'existence du SCI, ce qui est fait annuellement, et d'analyser périodiquement certains secteurs afin de formuler des recommandations.

Il précise toutefois qu'à ce jour, le SCI ne comporte pas de processus spécifique consacré au cycle budgétaire, au contrôle budgétaire ou au suivi des comptes. Avec l'arrivée de Mme Chantal Marchioni en qualité d'administratrice des finances, une réflexion sera menée durant l'année prochaine afin d'intégrer ce volet au système. L'objectif sera de compléter le SCI, de le soumettre à nouveau au Conseil communal et de le rendre encore plus efficace et opérationnel en clarifiant les contrôles liés au cycle budgétaire et au respect des crédits.

Il souligne néanmoins que l'absence actuelle d'un tel processus au sein du SCI ne signifie pas qu'aucun **contrôle** n'est effectué sur le **plan opérationnel**. Certaines pratiques ont d'ailleurs été renforcées ces derniers mois. Les comptes de fonctionnement et d'investissement sont désormais transmis durant l'année à chaque conseiller communal responsable de secteur. Cet envoi est effectué chaque trimestre et permet à chacun de suivre l'évolution des comptes relevant de son dicastère, de savoir où il se situe par rapport au budget et d'anticiper d'éventuels dépassements afin de les annoncer conformément aux procédures prévues.

M. Stephan Renz indique également que les **responsabilités** ont été **clarifiées**. La responsabilité de détecter, d'annoncer et de communiquer un éventuel dépassement de crédit budgétaire ou de crédit d'engagement appartient au conseiller communal en charge du secteur concerné. Il lui incombe d'amener la question devant le Conseil communal. Celui-ci prend alors acte de la situation et statue dans les limites de ses compétences.

Si le dépassement reste dans les limites de compétence du Conseil communal, celui-ci peut prendre la décision lui-même. Dans le cas contraire, la procédure prévue par la réglementation s'applique. Pour un dépassement de crédit d'engagement, le Conseil général doit être saisi immédiatement. Pour un dépassement de crédit budgétaire, la demande doit être soumise au plus tard lors de la présentation des comptes.

Abordant ensuite la question des marchés publics, M. Stephan Renz rappelle qu'une fois les budgets approuvés, il appartient au conseiller ou à la conseillère communale responsable du

secteur ainsi qu'au service concerné de veiller au respect des procédures internes de la commune, du règlement des finances, de son règlement d'exécution, des lois, des directives, des ordonnances ainsi que de la législation sur les marchés publics.

Revenant sur la question des **formations** évoquée lors de la précédente séance, il estime qu'un besoin de formation peut exister. À son avis, l'essentiel consiste toutefois à bien connaître les différents seuils applicables en matière de marchés publics. Il relève que ces règles sont relativement simples et qu'une formation approfondie n'est pas forcément nécessaire pour en maîtriser les principes. Il précise qu'un rappel a été effectué au cours des six derniers mois et considère que ces limites sont désormais bien intégrées aussi bien au sein de l'administration qu'au sein du Conseil communal.

M. Stephan Renz souhaite encore fournir des précisions concernant la procédure d'autorisation d'engager une dépense nouvelle, qu'il s'agisse d'une dépense de fonctionnement ou d'investissement. Il explique que lorsqu'une dépense est clairement identifiée dans le budget adopté par le Conseil général, le conseiller ou la conseillère communale responsable du secteur ainsi que l'administration disposent de la compétence nécessaire pour engager cette dépense dans les limites du montant voté.

À titre d'exemple, il évoque le cas d'une formation spécifiquement mentionnée dans le budget, comme un brevet fédéral d'acheteur pour lequel un montant déterminé aurait été prévu. Dès lors que cette dépense nouvelle a été clairement identifiée lors de l'adoption du budget, le responsable du secteur peut décider de la réaliser dans le courant de l'exercice comptable, indépendamment du montant prévu.

En revanche, lorsque la dépense n'est pas clairement identifiée dans le budget, la procédure est différente. M. Stephan Renz précise que cette situation ne se présente pratiquement jamais pour les crédits d'engagement, ceux-ci faisant toujours l'objet d'un message détaillé soumis au Conseil général. Elle peut toutefois concerner des crédits budgétaires relevant du compte de fonctionnement.

Il cite l'exemple d'un budget global de CHF 10'000.– destiné à la formation générale de l'équipe des finances. Dans une telle situation, le règlement d'exécution des finances prévoit qu'un conseiller communal dispose d'une compétence décisionnelle jusqu'à concurrence de CHF 5'000.– pour une dépense qui n'est pas précisément définie dans le budget. Au-delà de ce montant, une demande doit obligatoirement être soumise au Conseil communal, lequel décide alors d'autoriser ou non la dépense envisagée.

M. Stephan Renz conclut en espérant avoir apporté les éclaircissements attendus et répondu aux interrogations formulées par les membres du Conseil général lors de la précédente séance.

Préavis de la commission financière

La parole est donnée à M. Cédric Monney, président de la commission financière qui rappelle que c'est l'ancienne commission financière qui s'était réunie le 15 avril 2026 pour examiner cet objet. Il précise que le préavis de la commission n'a pas changé depuis lors et demeure favorable.

Questions, remarques

M. Christophe Blaumann, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler », indique que son groupe s'est réuni pour préparer cette séance et qu'il était initialement très sceptique tant à l'égard de la prise de position présentée que de l'acceptation du crédit supplémentaire demandé.

Il relève toutefois que les explications fournies ce soir, les excuses présentées par Mme Marianne Scherrer Brantschen ainsi que les compléments d'information apportés par M. Stephan Renz permettent de reconsidérer cette position. Il estime que, sur le fond, la démarche poursuivie était justifiée, même si la forme demeure très discutable.

Il insiste néanmoins sur l'importance des mesures correctives annoncées. Selon lui, les contrôles évoqués ne doivent pas être perçus comme une réponse ponctuelle à cet épisode, mais comme des outils devant être appliqués durant toute la législature afin de garantir un suivi rigoureux des finances communales.

M. Bernard Sturny, « Pluriel-Plural », rappelle qu'au mois de mai, la question s'était posée, notamment à la suite d'une intervention de M. Cédric Monney, de savoir s'il convenait d'adresser un avertissement à Mme Marianne Scherrer Brantschen. Il indique qu'il était alors favorable à ce qu'une « carte jaune » lui soit adressée.

Après les explications fournies ce soir par Mme Marianne Scherrer Brantschen, il estime qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin et de sortir une « carte rouge ». Selon lui, chacun peut commettre des erreurs et c'est ce qui s'est produit dans le cas présent. Il considère dès lors que les explications données sont satisfaisantes et que la situation est désormais clarifiée.

M. François Wenker, « Pour notre Commune » demande une suspension de séance afin de permettre aux chefs de groupe de se réunir et d'échanger sur l'objet en discussion.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, accorde une suspension de séance de 3 minutes pour permettre cette concertation.

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité (45 voix) la demande de crédit supplémentaire de CHF 155'223.- pour le transport scolaire

Contre : 1 voix, abstentions : 0

11. Demande de crédit additionnel de CHF 170'000.00 pour Zone 30km/h, divers secteurs

11.1 CHF 135'000.00 pour la zone 30 km/h secteur des Genevrés et de la place de l'Église

Mme Valérie Riedo présente la demande de crédit additionnel de CHF 135'000.- relative à la réalisation de la zone 30 km/h dans le secteur des Genevrés et de la place de l'Église.

Elle rappelle que le projet de modération du trafic approuvé par le Conseil général en 2022 prévoyait initialement l'instauration d'une zone 30 km/h accompagnée d'un dépose-minute destiné aux élèves. Cette variante n'a toutefois pas été validée par les autorités cantonales.

Le Canton a demandé à la Commune d'adapter le projet en privilégiant la création de places de stationnement ainsi que la réalisation d'un trottoir du côté de la voie ferrée afin de sécuriser l'accès au passage pour piétons. Le cheminement derrière les véhicules stationnés a en effet été jugé insuffisamment sûr.

Ces adaptations engendrent des coûts supplémentaires, notamment pour la pose d'une clôture en treillis (CHF 15'000.-), la réalisation d'éléments en béton (CHF 35'000.-), l'élargissement de la chaussée pour l'aménagement des places de parc (CHF 30'000.-), la création d'un trottoir entre le carrefour et l'église (CHF 20'000.-), le marquage des places de stationnement (CHF 10'000.-), l'aménagement d'une surface colorée (CHF 16'000.-) ainsi que divers travaux complémentaires. Le montant total des coûts additionnels s'élève à CHF 132'279.-.

Alors que le crédit d'engagement accordé en 2022 s'élevait à CHF 82'156.-, le coût du projet adapté et validé par le Canton est désormais estimé à CHF 214'435.-, soit une augmentation de CHF 132'279.-.

Afin de permettre la réalisation du projet, le Conseil communal sollicite un crédit additionnel de CHF 135'000.-.

11.2 CHF 35'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus de Wallenried

Mme Valérie Riedo présente le projet de mise en zone 30 km/h à Wallenried et de mise en conformité de l'arrêt de bus. Elle indique que la variante validée par les autorités cantonales diffère de celle approuvée par le Conseil général en 2022. Elle prévoit notamment un déplacement latéral de l'arrêt de bus ainsi qu'un prolongement du quai.

Elle précise également que des compléments seront encore demandés concernant l'aménagement du début de la zone 30 km/h.

Ces adaptations nécessitent des aménagements routiers et des interventions dans l'espace public. Les coûts supplémentaires sont estimés à CHF 12'000.- pour le prolongement du quai, CHF 15'000.- pour le déplacement de l'arrêt de bus et CHF 3'900.- pour divers travaux complémentaires, soit un montant total de CHF 30'900.-.

Le crédit d'engagement accordé en 2022 s'élevait à CHF 96'000.-. Le coût du projet adapté et validé par le Canton est désormais estimé à CHF 126'900.-, ce qui représente un surcoût de CHF 30'900.-.

Afin de permettre la réalisation du projet, le Conseil communal sollicite un crédit additionnel de CHF 35'000.-.

Préavis de la commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Monney**, président de la commission financière qui indique que la commission financière a examiné les 2 demandes de crédit a voté un avis favorable à l'unanimité aux 2 objets.

Il indique que la commission a constaté que des demandes de crédits additionnels sont régulièrement soumises au Conseil général. Elle s'est dès lors interrogée sur les raisons de ces dépassements et sur la manière dont les projets sont élaborés. Constatant que les adaptations demandées proviennent souvent des exigences cantonales lors de la procédure d'approbation, la commission financière a décidé d'approfondir son analyse du dossier. À cette fin, elle a sollicité des explications complémentaires auprès du responsable du service technique afin de mieux comprendre les motifs récurrents conduisant à la présentation de crédits additionnels.

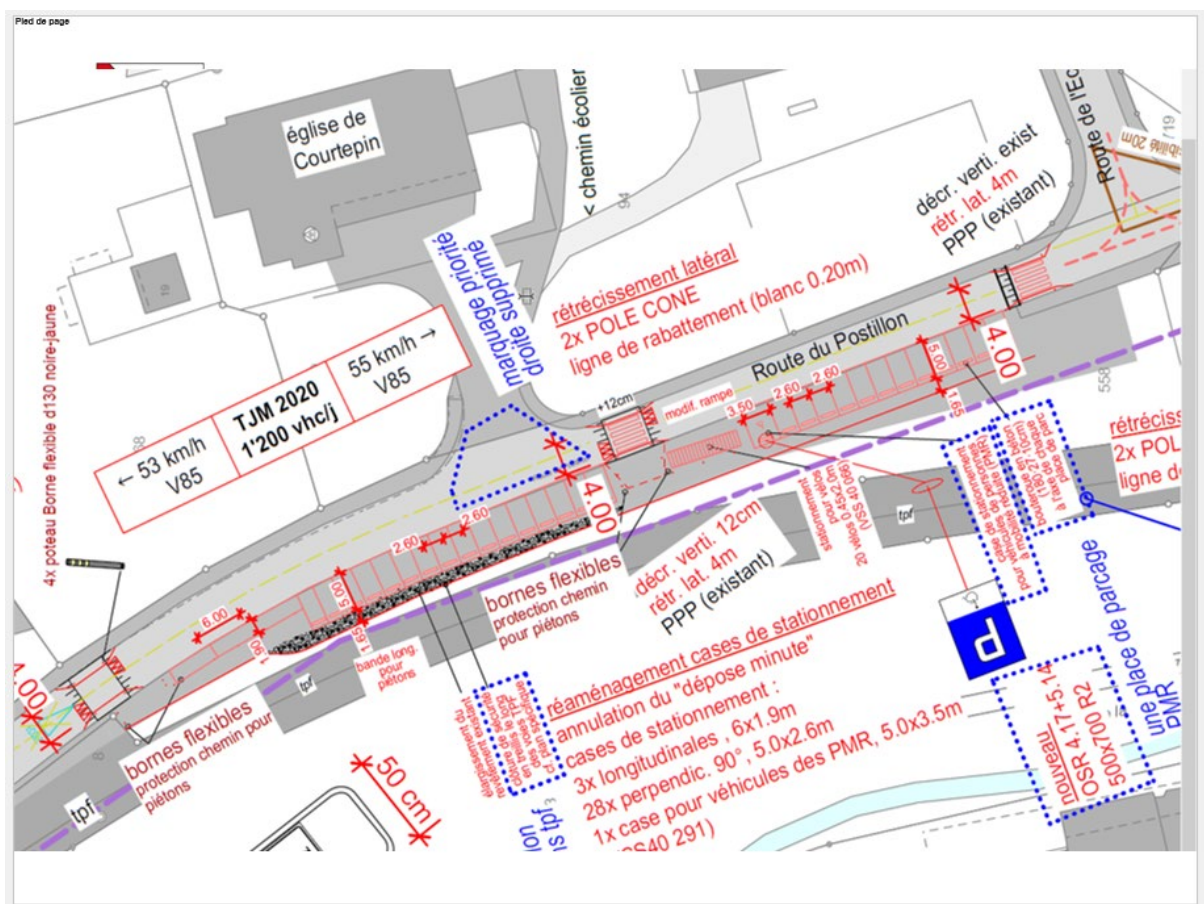
Questions, remarques

Mme Cornelia Rolli Salathe «Courtepin Ensemble» remercie Mme Valérie Riedo pour sa présentation et demande des explications complémentaires concernant les schémas présentés.

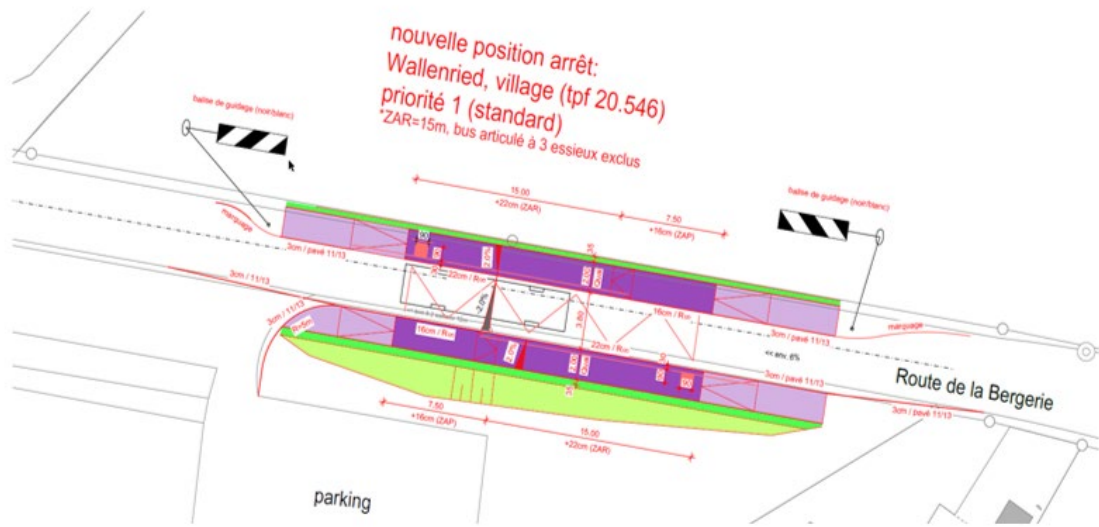
Mme Valérie Riedo explique que les petits rectangles rouges représentent les places de stationnement. Le projet prévoit 23 places de parc, dont 20 places perpendiculaires à la route et 3 places longitudinales, ainsi que 20 places destinées aux vélos.

Elle précise que la clôture figurant en noir entre les places de stationnement et la voie ferrée est imposée pour des raisons de sécurité. Cette mesure vise à empêcher qu'une personne, notamment un enfant, puisse accéder ou tomber sur les voies ferrées.

Elle indique également que le trottoir aménagé le long de la route sera protégé par des bornes flexibles afin de sécuriser le cheminement des piétons, en particulier des élèves aux abords de l'école.



Concernant le projet de Wallenried, Mme Valérie Riedo précise que l'arrêt de bus a été déplacé et que les quais ont été prolongés afin de répondre aux exigences cantonales. Les aménagements prévus sont représentés en mauve sur le plan présenté.



M. Leon Rufino « Libre » indique qu'il a une question de compréhension concernant le schéma présenté. Il demande pourquoi la Commune doit financer la clôture installée le long de la voie ferrée et non les TPF. Il souhaite savoir pour quelle raison cette charge incombe à la Commune.

Mme Valérie Riedo répond que, dans la mesure où la Commune réalise les places de stationnement à proximité de la voie ferrée, il lui appartient également de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers du parking. C'est pour cette raison que le financement de la clôture est à la charge de la Commune.

M. Claude Werro « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler » demande si les futures places de stationnement seront payantes. Il s'interroge également sur les mesures qui seront mises en œuvre afin d'éviter le stationnement sauvage ou l'utilisation prolongée des places par des usagers ne fréquentant pas le secteur.

Mme Valérie Riedo répond que le concept de gestion du stationnement est actuellement en cours d'élaboration. Elle précise que la Commune doit d'abord définir un concept global ainsi qu'un règlement sur le stationnement avant de pouvoir introduire des places de parc payantes. Concernant le stationnement sauvage, elle indique que la Commune ne peut que procéder à des dénonciations lorsque des infractions sont constatées.

M. Daniel Werro « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler » demande si ces dénonciations sont effectivement effectuées. Il relève que les parkings sont régulièrement complets en soirée et estime que la Commune ne peut pas laisser perdurer cette situation.

M. Philippe Stöhr « Pour notre Commune » revient sur l'aménagement prévu à l'arrêt de bus Wallenried en particulier dans la descente de la route de la Bergerie. Il relève que les véhicules circulent actuellement à 50 km/h avant d'aborder une courbe débouchant directement sur le rétrécissement projeté. Il demande quelle signalisation sera mise en place afin d'avertir les automobilistes et de les inciter à réduire leur vitesse avant ce secteur.

Il s'interroge également sur l'installation éventuelle de mesures de ralentissement ou d'une signalétique renforcée. Selon lui, la situation est déjà délicate aujourd'hui et pourrait devenir plus dangereuse avec la présence d'un rétrécissement de chaussée, d'un bus à l'arrêt, de piétons ainsi que de véhicules stationnés à proximité.

M. Shahin Dabaghchian répond que les rétrécissements projetés ont été conçus conformément aux normes en vigueur afin d'empêcher les dépassements dans ce secteur. Il confirme que ce tronçon de route demeure actuellement limité à 50 km/h et que le projet a été présenté au Canton dans cette configuration. L'autorisation sera délivrée sur cette base.

Il précise également que les aménagements liés aux arrêts de bus seront financés par le Canton.

Mme Sonia Humbert « Pour notre Commune » revient sur la question de la sécurité aux abords de l'arrêt de bus. Elle relève que le tronçon concerné demeure limité à 50 km/h et qu'aucun passage pour piétons n'est prévu à proximité immédiate. Elle demande dès lors de quelle manière la sécurité des usagers, en particulier des personnes montant ou descendant du bus, sera garantie.

Mme Valérie Riedo prend note de cette remarque et indique que la question sera examinée dans le cadre de la suite du projet.

Mme Sonia Humbert « Pour notre Commune » relève que les compléments qui devront vraisemblablement être apportés au projet pourraient engendrer de nouveaux coûts supplémentaires

M. Daniel Werro «Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler» demande si le projet prévoit davantage ou moins de places de stationnement qu'actuellement devant l'église.

Il relève également que les places de parc du secteur sont fortement utilisées, notamment par les commerces du centre du village ainsi que par les personnes qui se rendent aux cabinets médicaux situés à l'étage du bâtiment voisin. Il souhaite dès lors connaître l'évolution du nombre de places de stationnement prévue par le projet.

Mme Valérie Riedo annonce qu'il y aura plus de places de parc puisque pour l'instant il s'agit de déposer minute

M. Dany Horner « Pluriel-Plural » revient sur les interrogations soulevées concernant l'arrêt de bus de Wallenried, en particulier les questions liées à la sécurité des usagers lors de la traversée de la route. Estimant ne pas disposer de suffisamment d'informations pour se prononcer en toute connaissance de cause, il demande le report du vote sur cet objet.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Mme Valentine Schmutz Julmy, présidente du Conseil général, informe l'assemblée qu'une demande de report du vote a été formulée par M. Dany Horner. Cette demande vise à obtenir des informations complémentaires concernant la sécurité des piétons à la suite du déplacement de l'arrêt de bus de Wallenried, notamment en ce qui concerne les conditions de traversée de la route pour les usagers des transports publics.

Vote :

Le Conseil général refuse à la majorité (32 voix) le report de vote de la demande de crédit additionnel de CHF 35'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus de Wallenried

Pour : 11 voix, abstentions : 3

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité (45 voix) de la demande de crédit additionnel de CHF 135'000.00 pour la zone 30 km/h secteur des Genevrés et de la place de l'Église

Contre : 0 voix, abstentions : 1

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité (38 voix) la demande de crédit additionnel de CHF 35'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus de Wallenried

Contre : 6 voix, abstentions : 2

12. Postulat n°1 déposé par M. François Wenker (PnC) « Transports scolaires : quels avantages de la sous-traitance »

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à M. François Wenker pour la lecture de l'objet.

« Postulat : Transports scolaires, Quels avantages de la sous-traitance ? »

En complément des questions posées précédemment et afin d'avoir une meilleure compréhension de cette situation, nous demandons au Conseil communal d'établir une comparaison sérieuse et complète entre l'ancienne pratique des transports scolaires (bus appartenant à la commune et personnel issu de la société civile locale) et celle de la sous-traitance aux TPF. Cette analyse devra notamment contenir une comparaison des aspects économiques et financiers, des charges et des revenus, ainsi que des avantages et des inconvénients pour la mobilité scolaire et la collectivité. »

M. François Wenker retire son postulat au vu des réponses apportées durant la soirée par Mme Marianne Scherrer Brantschen.

13. Élection des membres du groupe de travail « Règlement déchets »

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à Mme Valérie Riedo pour la présentation de l'objet.

Mme Valérie Riedo souhaite remettre sur pied une commission pour établir le règlement des déchets. Elle a demandé aux différents groupes de proposer chacun un membre.

Les personnes suivantes se sont portées candidates :

- M. Téo Mariotti, « Pour notre Commune » ;
- M. Didier Aeberhard, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » ;
- M. Raphaël Thalmann, « Courtepin Ensemble » ;
- M. Christian Pauchard, « Pluriel-Plural ».

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Vote :

Le Conseil général élit à l'unanimité (45 voix) le groupe de travail règlement déchets composé des membres suivants : Téo Mariott, Didier Aeberhard, Raphaël Thalmann et Christian Pauchard.

14. Informations du Conseil communal

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, passe la parole à Mme Geneviève Nenning, Syndique

Mme Geneviève Nenning, Syndique, informe le Conseil général des mouvements intervenus au sein du personnel communal. Elle adresse ses remerciements à M. Michel Bouquet, retraité depuis le 1er septembre, pour son engagement et l'excellent travail accompli au service de la Commune. Elle remercie également Mme Elise Singy, qui prendra sa retraite anticipée à la fin du mois d'octobre, pour son engagement et sa précieuse contribution durant de nombreuses années.

Elle remercie en outre Mme Tatiana Morais Gomes pour avoir assuré avec professionnalisme la continuité du service des finances durant la période de transition liée au départ de Mme Béatrice Schranz.

Elle souhaite ensuite la bienvenue à Mme Chantal Marchioni, entrée en fonction le 1er septembre en qualité de cheffe du service des finances, ainsi qu'à M. Elvis Dalloshi, qui a débuté sa formation d'employé de commerce.

Le Conseil communal adresse ses chaleureux remerciements à toutes les personnes concernées pour leur engagement au service de la Commune et leur souhaite plein succès pour la suite de leur parcours professionnel.

Un nouveau poste a été créé, il s'agit du poste de responsable de la gestion des déchets (80-100 %), il est publié sur le site internet de la commune. Le 2^{ème} poste publié concerne un poste à durée déterminée en qualité de collaborateur administratif au service de contrôle des habitants à 80%.

Mme Geneviève Nenning, Syndique, annonce que le règlement d'organisation du Conseil Communal pour la période administrative 2026-2031, avec toutes ses annexes, a été publié sur le site internet de la commune. Il convient de préciser que ce règlement n'est pas à proprement parler un règlement de portée générale, il constitue néanmoins un cadre d'organisation important pour le fonctionnement du Conseil Communal et définit de manière suffisamment précise les droits et les obligations des conseillers, du syndic et du vice-syndic.

La parole est donnée à M. Éric Vonlanthen pour donner quelques informations concernant son dicastère

M. Eric Vonlanthen informe que la conduite d'adduction d'eau destinée à servir de conduite de secours pour Villarepos sera mise en service à la fin du mois de septembre.

Concernant le règlement relatif aux eaux usées, il rappelle qu'une pétition ainsi que plusieurs réclamations ont été déposées. Il précise que le règlement est conforme au droit en vigueur et qu'il est actuellement en force. À ce jour, la Commune a reçu 28 réclamations et a rendu 28 décisions administratives, toutes défavorables aux requérants. À la suite de ces décisions, neuf recours ont été déposés auprès de la Préfecture. Six recours ont été rejetés et trois ont été partiellement admis.

Les personnes concernées seront prochainement informées et recevront une correction de leur facture. M. Eric Vonlanthen explique que, lors de l'établissement de la facturation, la Commune a appliqué de manière anticipée l'indice d'occupation prévu pour la zone centre de Villarepos. Toutefois, cette zone n'étant pas encore définitivement validée, l'indice IBUS de 1 a été retenu. Après l'envoi des factures, la DIME a précisé que l'IBUS applicable à cette zone ne pourra pas dépasser 0,85. Par conséquent, lorsque le PAL sera validé, la zone centre de Villarepos sera limitée à cet indice maximal. La Commune procédera donc à une correction de la facturation pour l'ensemble des personnes concernées.

Enfin, M. Eric Vonlanthen indique que la Commune attend la validation du PAL afin de pouvoir entreprendre la mise à jour du PGEE. À l'heure actuelle, de nombreux secteurs reposent encore sur des estimations. Il souligne que ce dossier est loin d'être clos et rappelle qu'un postulat a été déposé à ce sujet.

La parole est donnée à M. Mario Wüthrich pour donner quelques informations concernant son dicastère

M. Mario Wüthrich informe que la Commune a finalement reçu l'approbation du PAL de Barberêche-Pensier de la part de la DIME en date du 12 août 2026, après plus de huit années de procédure. La première mise à l'enquête publique avait eu lieu le 28 septembre 2018. Plusieurs oppositions ont été traitées et le Conseil communal avait adopté la révision du PAL le 7 décembre 2020. À la suite de modifications importantes demandées par la DIME, une procédure de droit d'être entendu avait été publiée le 20 janvier 2023. Plus de trois ans après cette étape, l'approbation a finalement été délivrée. M. Mario Wüthrich espère que la DIME pourra désormais se consacrer au traitement du PAL de Villarepos.

Concernant le PAD Ferme Michel ainsi que la modification du PAL de Courtepin-Courtaman nécessaire à sa réalisation, il indique que la mise à l'enquête publique s'est déroulée du 10

juillet au 10 août 2026. Plusieurs oppositions ont été déposées et le dossier se trouve actuellement dans la phase des séances de conciliation. À l'issue de cette procédure, le Conseil communal devra se prononcer sur les oppositions et transmettre le dossier au SECA pour traitement. Les opposants qui maintiendront leur opposition après la décision communale auront la possibilité de recourir auprès de la DIME.

S'agissant du PAD n° 1, qui concerne les terrains situés au début de l'Industriestrasse à Courtaman, à l'emplacement des anciennes citernes Migrol, M. Mario Wüthrich indique que le dossier est prêt à être mis à l'enquête publique. Le projet prévoit la construction de douze bâtiments sur une surface d'environ 23'000 m². À terme, ce nouveau quartier pourrait accueillir entre 120 et 140 appartements, dont une partie adaptée aux seniors, ainsi que des surfaces commerciales et, si le besoin devait se confirmer, une crèche.

La parole est donnée à Mme Valérie Riedo pour donner quelques informations concernant ses dicastères.

Mme Valérie Riedo informe que le service de l'édilité a procédé au remplacement des grilles de la place de grillades de Pensier. La réfection de la piste de pétanque est également prévue prochainement.

Elle annonce par ailleurs la mise au concours d'un **poste de responsable de la gestion des déchets**. Elle précise que cette création de poste ne se fera pas au détriment des collaborateurs actuellement actifs dans les déchetteries et qu'elle a personnellement informé toutes les personnes concernées avant la publication de l'annonce. La Commune souhaite engager une personne présente à chaque ouverture des déchetteries, capable de renseigner les citoyens sur la gestion des déchets, de soutenir l'équipe de la voirie, de contribuer à l'amélioration de la valorisation des déchets, de veiller à la propreté des sites, d'accueillir les usagers ainsi que d'assurer le suivi et le contrôle de la facturation. Les personnes intéressées peuvent consulter le cahier des charges disponible en ligne.

Concernant le projet **VALTRALOC**, Mme Valérie Riedo indique que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. À l'issue de l'analyse réalisée avec les Ponts et Chaussées, le bureau CSD Ingénieurs SA a été retenu. Elle précise que l'adjudication relève de la compétence du Canton. Selon la clé de répartition des coûts, 60 % de la charge seront supportés par la Commune de Courtepin, soit un montant estimé à CHF 332'284.45 qui sera financé par le crédit voté en 2018. Les travaux sont actuellement planifiés pour les années 2029-2030.

Au sujet du **concept de stationnement**, elle indique que le document élaboré par M. Ruffieux a été remis à la Commune à la fin du mois d'août. Le Service technique en a pris connaissance et certains points restent à clarifier, notamment la question de la propriété des places de parc situées devant le Denner. Le Conseil communal n'a pas encore examiné le document. L'objectif est de finaliser le règlement sur le stationnement afin de le soumettre au Conseil général pour approbation au mois de mars. Le règlement sera ensuite transmis au Canton pour validation. La mise en œuvre du concept est envisagée pour janvier 2028.

Dans l'intervalle, la Commune loue mensuellement plusieurs places de stationnement à Festisport. Concernant le parking de l'école, une horloge a été installée afin de permettre à certaines sociétés d'en réserver l'usage sur des plages horaires déterminées, pour autant qu'elles garantissent le respect des conditions d'utilisation. À titre d'exemple, une société dispose du parking le mercredi de 19 h 00 à 20 h 30, à condition que tous les véhicules quittent les lieux le soir même et que le voisinage ne soit pas incommodé.

Mme Valérie Riedo remercie enfin le Conseil général pour l'acceptation des crédits supplémentaires. Elle annonce que les travaux de la route du Postillon débuteront le 5 octobre. Durant cette période, la route sera fermée à la circulation, mais l'accès à la morgue restera garanti pour les pompes funèbres. Lors des manifestations organisées pendant la durée du chantier, des solutions de stationnement devront être trouvées avec les infrastructures de Festisport.

Concernant le projet de la Bergerie, elle indique que le début des travaux est actuellement prévu pour le début de l'année 2027.

La parole est donnée à Mme Gilda Bello pour donner quelques informations concernant ses dicastères.

Mme Gilda Bello, indique que le marché de juin a rencontré un grand succès, avec une forte participation des exposants et des visiteurs. Le marché de l'année prochaine est fixé au 12 juin 2027. Elle relève également le succès de la décentralisation des Rencontres folkloriques internationales (RFI), expérience qui sera renouvelée l'année prochaine.

Elle souligne également le très bon accueil réservé à l'écran géant installé par le FC et annonce que cette animation sera reconduite en 2028 dans le cadre de l'Euro.

Mme Gilda Bello remercie Mme Valentine Schmutz Julmy pour son discours prononcé lors de la Fête nationale du 1er août. Elle indique avoir pris en considération les remarques formulées à cette occasion et souhaite améliorer l'organisation de l'événement afin de le rendre plus structuré. La Fête nationale 2027 se déroulera à Villarepos.

Elle annonce que la réception organisée en l'honneur d'Audrey Werro aura lieu le 9 octobre 2026 à Festisport. Un flyer sera distribué à l'ensemble des ménages de la commune afin d'informer la population.

Le souper des jeunes citoyens est prévu le 20 novembre 2026. Une trentaine de jeunes ont été invités à y participer.

Mme Gilda Bello informe également que la nouvelle Commission culturelle a été constituée et que sa première séance s'est tenue le 1er septembre 2026. Les prochaines rencontres ont déjà été planifiées. La commission est composée de Mme Gilda Bello, présidente, Mme Fanny Horner, M. Peter Grünig, Mme Pilar Mauricio, Mme Christelle Gauch, Mme Cornelia Rolli Salathé, Mme Arlette Ruch et Mme Sara Machado Ribeiro.

Elle annonce par ailleurs que le nouveau spectacle de Jérémy Crausaz se déroulera le 15 janvier 2027. L'ouverture de la billetterie est prévue le 1er octobre 2026.

Dans le cadre du dixième anniversaire de la fusion communale, une manifestation sera organisée le 1er mai 2027. Le programme est en cours d'élaboration et des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

Mme Gilda Bello informe encore que les adresses électroniques pour les groupes du Conseil général ont été créées, attribuées et publiées sur le site internet de la Commune.

Elle indique également qu'un comité de Bénichon a été constitué par l'intermédiaire de l'Intersociétés. Les travaux préparatoires sont en cours et une bonne nouvelle pourrait être annoncée l'année prochaine.

Concernant le projet de panneaux publicitaires, très attendu par la population, elle précise que celui-ci est en phase de finalisation. La mise à l'enquête publique devrait encore intervenir cette année pour une réalisation envisagée en 2027.

Enfin, revenant sur les questions posées lors de la séance du Conseil général du 27 mai au sujet de la toiture de Festisport, Mme Gilda Bello donne lecture du rapport mis à disposition des membres du Conseil général.

« Dans le plan initial du budget de fonctionnement 2025, il était prévu d'effectuer une réfection complète de la toiture de Festisport, incluant la dépose et la repose des panneaux existants.

L'idée de remplacer directement les panneaux solaires et thermiques par des installations neuves avait également été soulevée, ceux-ci ayant déjà une dizaine d'années.

Cependant, le Conseil Général a refusé cette dernière proposition de remplacement complet des panneaux de la toiture de Festisport. Par conséquent, afin de remédier aux infiltrations/fuites constatées, il a été décidé, courant 2025, d'opter pour une stratégie d'investigation progressive, avec des interventions par étapes et par secteurs, qui porte ses fruits.

Les travaux consistent à déposer les panneaux existants par bandes, effectuer les recherches nécessaires afin d'identifier l'origine des fuites, procéder aux réparations requises, puis reposer les panneaux.

Aucun panneau n'étant endommagé, aucun remplacement n'est nécessaire »

La parole est donnée à Mme Marianne Scherrer Brantschen pour donner quelques informations concernant son dicastère.

Mme Marianne Scherrer Brantschen informe que l'arrêt de bus scolaire de Pensier est déplacé en urgence sur l'ancienne place de la gare. Le service technique étudie actuellement son transfert vers un emplacement plus pérenne.

M. Stephan Renz indique qu'il a déjà communiqué les informations relevant de son dicastère au cours de la séance et n'a pas d'éléments complémentaires à ajouter.

15. Réponses aux questions de la séance précédente

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, indique que deux questions, déposées lors de la précédente séance au sujet de l'assainissement de l'éclairage public, étaient encore en attente de réponse.

La première émane du groupe « **Pour notre Commune** » et porte sur la question suivante : « La communication relative à l'assainissement de l'éclairage public était-elle suffisante ? »

La seconde a été déposée par le groupe « **Le Centre et Indépendants** » et concerne la mise en œuvre du programme de réduction de l'éclairage public, ses critères de décision et la communication qui l'a accompagnée.

Mme Valentine Schmutz Julmy donne la parole à **Mme Valérie Riedo** pour répondre à ces deux interventions.

Mme Valérie Riedo donne lecture d'une prise de position du Conseil communal en réponse aux questions déposées au sujet de l'assainissement de l'éclairage public.

Elle précise que les citoyens concernés par la désaffectation des lampadaires situés sur des chemins privés n'ont pas tous disposé d'une information personnelle et complète. La population a été informée par le biais du site internet communal, du bulletin communal ainsi que du Conseil général. Le Conseil communal reconnaît toutefois que la communication aurait pu être réalisée par d'autres canaux et en prend bonne note.

Elle rappelle que le nouveau Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 29 juin 2026, d'équiper l'ensemble des lampadaires existants de nouvelles têtes LED, pour autant que les habitants des quartiers concernés le souhaitent. Certains quartiers de Courtepin, Wallenried et Pensier ont déjà vu leur éclairage rétabli grâce au matériel disponible en stock.

Afin de garantir une communication complète et de ne négliger aucun secteur, le Service technique et les membres du Conseil communal procèdent actuellement à une tournée des quartiers concernés. Les habitants sont consultés afin de déterminer s'ils souhaitent que les lampadaires existants soient équipés de nouvelles têtes LED munies d'un système de télégestion, conforme aux exigences environnementales appliquées sur l'ensemble du territoire communal, ou s'ils préfèrent que les installations demeurent éteintes.

Mme Valérie Riedo indique que la finalisation de l'assainissement de l'éclairage public interviendra une fois l'ensemble des avis recueillis. Si un quartier ne souhaite plus bénéficier d'un éclairage public, les lampadaires concernés seront désaffectés et les mâts seront retirés.

Elle rappelle enfin que la nouvelle législation sur l'énergie demeure applicable. Ainsi, l'éclairage public sera éteint entre minuit et 5 heures du matin, à l'exception des passages pour piétons qui conserveront un éclairage réduit afin de garantir la sécurité des usagers.

Les coûts liés à ces travaux demeurent couverts par le crédit accordé en 2024 pour l'assainissement de l'éclairage public.

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, constate que les représentants des groupes « **Pour notre Commune** » et « **Le Centre et Indépendants** », auteurs des questions relatives à l'assainissement de l'éclairage public, se déclarent satisfaits des explications fournies par le Conseil communal et considèrent les réponses apportées comme suffisantes.

16. Divers

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, donne la parole à M. François Wenker «Pour notre Commune» pour la lecture de deux interventions parlementaires envoyées au bureau tardivement. Ces interventions n'ont pas été reçues formellement par le bureau.

M. François Wenker «Pour notre Commune» lit la première intervention :

« Résolution : Pour une politique communale fière de ses projets, transparente et donnant à nos citoyens le droit d'être entendu.

Les mises à l'enquêtes publiques du PAD « Zone Michel » et de la révision du PAL « zone Courtaman » révèlent des faits suivants :

- Début de l'enquête publique le 10 juillet 2026 pour 30 jours. Le CC a choisi la période des vacances des écoles et du bâtiment pour réaliser cette consultation. Les personnes en vacances n'ont pas eu la chance de pouvoir faire valoir leurs droits de consultation du dossier et d'opposition.
- Le CC a renoncé à l'envoi d'un courrier informant les propriétaires des parcelles voisines du début de la mise en consultation.
- Le CC a publié sur le site de la commune la mise en consultation du PAD, mais n'a pas publié la mise en consultation de la révision du PAL.

Le fait de dissimuler les informations propres à l'enquête publique est un choix délibéré et indigne de notre commune.

Le Conseil Général désire que le Conseil Communal mette en œuvre une politique fière de ses projets, transparente, respectueuse du cadre légal et donnant à nos citoyens le droit d'être entendu. »

M. François Wenker «Pour notre Commune» lit la deuxième intervention :

« Postulat : Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Au vu de la situation dans la commune concernant les factures d'eau, à savoir :

- deux pétitions signées par plus de 80 citoyens ;
- plus de 25 courriers de réclamation ;
- deux recours déposés auprès de la Préfecture ;
- ainsi qu'un mécontentement perceptible relevé par plusieurs conseillers généraux,

nous demandons au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires à la révision du Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux du 30 avril 2025, ainsi que du Règlement d'exécution relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux du 27 janvier 2025.

Nous postulons que les unités de calcul des taxes, à savoir l'IBUS et les indices de masse, soient réévaluées afin de taxer l'état bâti effectif et non les droits à bâtir potentiels attribués aux parcelles par le PAL et les PAD.

Nous remercions le Conseil communal de traiter ce dossier dans les meilleurs délais. »

Mme Valentine Schmutz Julmy, Présidente du Conseil général, donne la parole à M. François Wenker «Pour notre Commune» pour ces questions au sujet des transports scolaires.

« Question : Transports scolaires - crédit supplémentaire

La demande de crédit supplémentaire, demandé par le CC lors de la séance du CG du 27 mai 2026, a suscité de vives réflexions dans notre groupe.

Nous demandons au Conseil communal de répondre avec précisions aux questions suivantes:

1. En cas de dépassement des budgets ou des contrats issus des adjudications liés à des procédures de marchés publics, quel système de contrôle et procédures sont mis en place par le CC ?
2. Quel est le calendrier (échéances) pour la suite de l'appel d'offres et est-ce que le CC est accompagné par un professionnel en droit des marchés publics ?
3. Le 11 novembre 2025, un budget de 426'000.00 a été demandé au CG pour les transports scolaires. Nous demandons des explications sur l'estimation de ce montant ? Et comment se fait-il qu'il soit déjà connu à cette date, sans que le CG en soit informé selon les conditions de l'article. 35 al.2 LFCo ?
4. Quelle est l'estimation des coûts supplémentaires, par rapport au 249'000.- CHF du contrat, pour les transports scolaires, pour l'année 2026 ?
5. A quelle échéance sera effectuée la rupture du contrat actuel ? et comment les transports scolaires seront assurés avant la nouvelle adjudication ?
6. Les procédures d'acquisition de fournitures, services et marchés de construction (marchés publics) sont-elles intégrées au système de contrôle interne (SCI) du CC ?

M. François Wenker «Pour notre Commune» informe qu'il a reçu les réponses à ces questions lors de la présentation de la Conseillère communal et qu'il n'y a plus besoin de traiter ce point dans les divers.

M. Philippe Stöhr « Pour notre Commune » relève que le projet VALTRALOC n'étant prévu qu'en 2029-2030, il se demande si des travaux de remise en peinture de la signalisation routière pourraient être réalisés d'ici là sur la route cantonale dans le quartier de la gare à Courtepin. Il rappelle que la Commune avait jusqu'à présent attendu la réalisation de ce projet avant d'entreprendre certains aménagements. Il constate notamment que plusieurs passages pour piétons ne sont aujourd'hui plus suffisamment visibles.

Mme Valérie Riedo répond que la Commune a procédé à un contrôle de l'ensemble de son réseau routier. Les travaux de réfection de la signalisation horizontale sont réalisés progressivement, par étapes, sur les différents secteurs de la commune.

M. Beat Zbinden « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis + Indépendants/Freie Wähler » demande si le Canton prévoit une intervention prochaine au giratoire situé entre Courtepin et Courtaman. Il relève que l'ouvrage est fortement déformé et que son état se dégrade. Il signale également un affaissement du revêtement sur la route de l'Industrie à Courtepin, à proximité de Micarna.

Mme Valérie Riedo répond que le Canton a inscrit au budget 2027 les travaux de réfection du giratoire entre Courtepin et Courtaman.

M. Shahin Dabaghchian précise que la route de l'Industrie à Courtepin a été reprise par le Canton et que la chaussée relève désormais de sa responsabilité. Il indique toutefois que la

Commune prévoit la réalisation d'une conduite d'eau potable dans ce secteur. Une fois ces travaux communaux réalisés, le Canton procédera à la réfection de la surface routière.

M. Claude Werro indique que, le 4 juin 2026, jour de la Fête-Dieu, la déchetterie communale était ouverte. Il estime que cette situation n'est pas normale, la Commune de Courtepin étant de tradition catholique, et considère que la déchetterie n'aurait pas dû être ouverte ce jour-là.

Mme Valérie Riedo répond qu'il s'agissait d'une erreur. Elle précise qu'elle s'en est aperçue trop tard pour pouvoir intervenir et corriger la situation.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire.

La séance est levée à 23h07.

Pour le Conseil général

La Présidente :

Mme Valentine Schmutz Julmy

La Secrétaire :

Chantal Perroud